

PROCES - VERBAL

De la séance du Conseil Communal de Renens Du jeudi 22 juin 2017 à 19h00 À la Salle de Spectacles

9^{ème} séance – 2016 / 2017

Séance du jeudi 22 juin 2017

Présidence de M. Silvio Torriani, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, au Bureau, à notre huissier ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la tribune, à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques ici présentes.

À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du téléréseau de l'agglomération lausannoise:

- Le samedi 24 juin 2017 à 19h00
- Le dimanche 25 juin 2017 à 14h00
- Le vendredi 30 juin 2017 à 20h00
- Le samedi 1^{er} juillet 2017 à 14h00
- Le dimanche 2 juillet 2017 à 19h00.

64 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Geneviève Bonzon, Nicole Divorne et Milica Maksimovic ainsi que MM. Anton Chatelan, Gabriel Maillard, Francesco Munafo, Gökan Savci et Michele Scala.

Sont absent(e)s: Mme Dea Bllaca ainsi que MM. Radovan Bila, Yves Briaux, Antonio Lepore, Carlos Machado.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour eut été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Le dépôt d'une motion par M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulé «L'appel d'offre une partie intégrante des préavis pour une transparence totale»,
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Fatmir Sadiku intitulée "Week-end de beau temps doit-il forcément rimer avec parcage sauvage?",
- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?",
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca intitulée "Office postal de Renens Village".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 20 de l'ordre du jour à la suite du développement du postulat Nicolas Freymond "Renens à 30km/h la nuit?".

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 mai 2017
- 3. Démission
- 4. Assermentation
- 5. Communications de la Présidence
- 6. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha intitulée "Aménagement d'une partie de la rue du Caudray et pose d'un feu au passage pour piétons à la rue de Lausanne au niveau de l'avenue du Château pour plus de sécurité pour nos enfants"
- 7. Communications éventuelles de la Commission des finances
- 8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
- 9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux art. 41 du Règlement du Conseil communal
- 10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
- 11. Comptes communaux Exercice 2016
 - a) de la Commune de Renens,
 - b) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
 - d) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. Pascal Golay, Président de la COFIN

12. Gestion - Exercice 2016

Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – Mme Nathalie Jaccard, Présidente de la COGEST

- **13. Rapport de commission Motion Jean-Marc Dupuis** "Mise en œuvre d'une coopérative solaire"
 - M. Vito Vita, Président-rapporteur
- 14. Rapport de commission Préavis N° 3-2016 Gestion de la santé et bien-être au travail au sein de l'Administration communale
 - M. Johnson Bastidas, Président-rapporteur
- 15. Rapport de Commission Préavis N° 9-2017 Ondallaz Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens (2ème rapport) M. Pascal Golay, Président-rapporteur
- 16. Rapport de Commission Préavis N° 11-2017 Indemnités et taux d'activité de la secrétaire du Conseil communal dès le 1er juillet 2017 Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteure

- 17. Rapport de Commission Préavis N° 12-2017 Bâtiment de la Croisée Location des surfaces nécessaires pour la création d'une unité scolaire de 6 salles de classe et locaux annexes.
 - M. Pascal Golay, Président de la COFIN
- 18. Procédure d'urgence Rapport de Commission Préavis N° 13-2017 Site scolaire du Léman: mesures de remplacement consécutives à l'indisponibilité de la salle de gymnastique Maurabia
 - M. Pascal Golay, Président-rapporteur
- 19. Dépôts de préavis Discussion préalable
 - <u>Préavis N° 14-2017</u> Renouvellement d'un véhicule multi-usage et acquisition d'une nacelle élévatrice pour le Service Gestion urbaine – Développement durable

Présidence: PSR

 Préavis intercommunal N° 15-2017 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 8 "CFF/Forêt"

Présidence: Fourmi rouge

 Préavis N° 16-2017 – Théâtre Kléber-Méleau - Convention de subventionnement multipartite entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM

Présidence: UDC

- 20. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit?"
- 21. Questions, propositions individuelles et divers
- 22. Allocutions

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 mai 2017

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017.

• Mme Carole Castillo, Fourmi rouge

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues, Camarades,

Au point N° 4 "Assermentations", ligne 7, je précise que la lettre de démission de M. Jean-Pierre Leyvraz n'est pas du 17 novembre 2016, mais du 30 mars 2017. Je vous prie donc de faire les corrections adéquates.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal **modifié** est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal **modifié** est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

En date du 15 mai 2017, M. Florian Gruber, du groupe PLR, a fait parvenir un courriel au Bureau du Conseil informant de sa décision de démissionner, avec effet immédiat, en tant que Conseil communal de la Ville de Renens. Dans son mail, il nous dit: "C'est avec tristesse que je m'éloigne de près de 5 années de très intéressantes rencontres et d'amitié. Je ne désespère pas de pouvoir, dans un avenir pas trop lointain, reprendre place au sein de ce Conseil pour poursuivre cette passionnante aventure politique".

En date du 18 mai 2017, Mme Sylvie Ramel, du groupe Les Verts, a fait parvenir un courriel au Bureau du Conseil informant de sa démission, avec effet immédiat, en tant que Conseillère communale suite à son déménagement hors de la Commune. Elle nous dit: "Cette première année de Conseil communal m'aura à peine donné le temps de prendre la mesure d'un tel poste. Je vous remercie pour votre travail et souhaite à chacune et à chacun le meilleur pour la suite de la législature".

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président remercie Mme Sylvie Ramel et M. Florian Gruber pour le travail fourni pendant le temps qu'ils ont siégé dans cette Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Monsieur le Président informe qu'il n'y a pas d'assermentation.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Résultat de la votation fédérale du 21 mai 2017

Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Partici- pation
8'123	2'861	2'859	27	0	2'832	2'127	705	35.20%

- Le 19 juin 2017, j'ai reçu, en copie, une lettre signée par deux citoyennes dénonçant des tapages nocturnes qui se répètent à la rue de la Mèbre et à la rue de la Source et qui dérangent le repos des habitants du quartier. Ce courrier est actuellement traité par la Municipalité et par PolOuest, car ces deux personnes ont écrit à notre Municipalité et également à PolOuest. Les documents reçus sont à disposition des conseillers à la table de la présidence.
- ❖ Je viens de recevoir deux copies de courriers de la Municipalité. La première étant la réponse à la lettre de M. Laurent Desarzens, datée du 1er avril 2017, concernant le devenir des déchets ménagers et notamment des plastiques mous. Cette réponse est également à votre disposition.

La deuxième étant la réponse de la Municipalité à la pétition pour le maintien de l'école enfantine au pavillon de Florissant. Ce document est également à la disposition de qui le désire.

Les fiches des **jetons de présence** sont distribuées lors de cette séance du Conseil. A noter que toutes les activités liées aux rapports de commissions ad hoc qui seront présentés au conseil du 22 juin 2017 seront honorés en décembre 2017. Je vous prie de les contrôler et si vous avez des questions Mme Charlet est à votre disposition

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 12 juin 2017 sur ses activités du 25 avril au 12 juin 2017 ainsi que la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha intitulée "Aménagement d'une partie de la rue du Caudray et pose d'un feu au passage pour piétons à la rue de Lausanne au niveau de l'avenue du Château pour plus de sécurité pour nos enfants".

• M. Jean-François Clément, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je vous prie d'excuser mon léger retard à ce Conseil communal et, au nom de la Municipalité, je vous adresse nos cordiales salutations et vous souhaite de fructueux débats.

Vu avez remarqué que ce soir nous sommes six, il manque un Conseiller municipal, M. Didier Divorne, malheureusement retenu par un problème de santé, à qui nous souhaitons nos meilleurs vœux pour un plein et complet rétablissement.

De plus, je vous informe que nous avons écrit, à la demande d'un Conseiller communal, à l'entreprise Thermo-Fischer. Ce courrier sera joint au procès-verbal de la séance, toutefois, à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. (Annexe N° 1)

Voilà pour les compléments d'information, merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

• M. Richard Neal, PSR

<u>Intervention relative au rapport médical dentaire mentionné dans le "Communiqué</u> de la Municipalité"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers Collègues,

S'agissant du Communiqué de la Municipalité du 12 juin, j'aurais juste une question concernant le rapport dentaire cité en page 3. Vous mentionnez avoir lu et pris connaissance du rapport médical dentaire pour l'année scolaire 2016-2017. Vous dites que cela permet de suivre l'évolution, mais quelle est cette évolution? Est-ce un bon rapport? Serait-ce possible d'avoir des détails à ce sujet, s'il vous plaît?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Bonsoir,

Merci pour votre question. C'est vrai que dit comme ça, cela ne veut pas dire grand-chose. L'évolution est relativement stable, par rapport à l'année dernière. Malheureusement, je n'ai pas les chiffres en tête, toutefois ceux-ci vous seront transmis de manière à ce que vous les ayez afin de pouvoir comparer. C'est vrai que c'est un rapport qui nous permet de comprendre à la fois comment les dents impactent la santé des enfants, quelles sont les situations à risque, à quoi servent les dépistages et surtout s'il y a une augmentation ou une diminution des négligences. Cela nous permet de voir comment nous pouvons réagir le cas échéant.

• M. Laurent Voisard, PSR

<u>Intervention relative au Bilan de l'opération Eco-Logement des Biondes mentionné</u> dans le "Communiqué de la Municipalité"

Monsieur le Président, Chers Collègues,

J'aimerais tout d'abord féliciter la Municipalité pour l'opération Eco-Logement des Biondes, c'est sur ce point que je souhaiterais vous poser deux questions.

Dans le Communiqué de la Municipalité il est mentionné "La Ville va entreprendre des démarches pour reconduire l'opération". Est-ce qu'il y a des projets de reconduction qui sont déjà prévus? Car cela sonne comme une promesse.

De plus, je souhaiterais savoir si les bureaux de l'Administration communale de Renens étaient déjà tous dotés d'éclairage LED économiques?

Réponse de Mme Patricia Zürcher Maquignaz, Conseillère municipale

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour vos questions. Effectivement cette opération Eco-Logement a été un véritable succès. La première étape a été d'informer la SCHR des résultats que nous avons obtenus et ensuite d'écrire une lettre conjointe, SCHR/Municipalité, aux habitants qui ont participé à l'opération afin de les remercier et de les féliciter de ces résultats.

Maintenant effectivement, le but est de poursuivre et de pouvoir renouveler cette opération dans d'autres barres d'immeubles et, pour ce faire, le service Gestion urbaine — Développement durable a prévu une séance d'information sur le suivi énergétique des bâtiments qui se tiendra sans doute au mois de décembre. Notre public cible sera tous les propriétaires de bâtiments, les gérances et les sociétés coopératives. Nous attendons entre 80 et 100 personnes et nous allons leur présenter un panorama des outils de suivi énergétiques disponibles sur le marché, par type de propriétaire. Nous allons également leur présenter Energo, le Centre de compétence pour l'efficacité énergétique des bâtiments et nous leur parlerons de l'opération Eco-Logement aux Biondes dans le but de les encourager et de les inciter à suivre cet exemple.

Ce que je peux vous dire encore, c'est que nous avons mis au budget, dans la directive du Fond au développement durable, une somme de CHF 15'000.- par année afin de continuer ce type d'action. Il faut savoir que ce montant ne sera évidemment pas suffisant pour "attaquer" une nouvelle barre d'immeuble, ce sont surtout les propriétaires, les gérances et les coopératives qui vont devoir mettre la plus grosse partie de la somme. Nous allons travailler avec eux et apporter aussi un petit montant pour les encourager. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

M. Laurent Voisard, PSR

Oui. Je serai intéressé de savoir si, dans le cadre de PPE, il y avait des actions qui étaient prévues? Je sais bien que cela sort du cadre social de la Commune, mais une sensibilisation pourrait être faite auprès des propriétaires individuels, ne serait-ce qu'une campagne d'information.

Réponse de Mme Patricia Zürcher Maquignaz, Conseillère municipale

Ce serait imaginable. Il faut savoir que les PPE ne sont pas notre public cible pour ce genre d'actions qui sont beaucoup plus intéressantes dans de grandes barres d'immeuble où nous pouvons avoir une efficacité beaucoup plus grande. Souvent, dans les PPE les propriétaires sont déjà acquis à la cause et font déjà beaucoup de choses bien. Dès lors, ce ne sont pas forcément les bâtiments qui nous intéressent le plus.

M. Laurent Voisard, PSR

Merci. Quant à la deuxième partie de ma question, au sujet de l'équipement des bureaux de l'Administration communale?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

S'agissant des bureaux de l'Administration communale, nous sommes labélisés Minergie, et un grand nombre de mesures ont été prises afin de réaliser des d'économies. Il y a encore des éléments qui sont perfectibles et qui se travaillent dans le cadre de nos différents groupes de travail, Cité de l'Energie et sur sollicitation du service Gestion Urbaine – Développement durable. Ai-je répondu à votre question?

M. Laurent Voisard, PSR

C'est une réponse un peu vague, mais d'accord.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous sommes "Cité de l'Energie", et avons la préoccupation permanente de nous doter d'équipements qui soient les plus respectueux des normes écologiques et d'avoir des pratiques en lien avec le contrôle de l'énergie. Nous répétons notamment que nous avons l'électricité "Naturemade star" dans tous nos lieux et qu'il est bon de l'économiser. De plus, nous avons beaucoup de pratiques qui sont inscrites dans le développement durable, l'économie d'énergie.

Nous avons également inscrit dans le programme de législature notre volonté de participer activement à la transition énergétique. D'où passablement d'incitations pour toujours faire mieux par rapport à nos propres consommations d'énergie.

M. Laurent Voisard, PSR

Est-ce qu'être Minergie sous-entend que tous les bureaux sont équipés de lampes LED?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je ne suis pas, personnellement, à même de vous répondre, mais je ne crois pas que nous ayons de lampes LED dans tous nos bureaux. Je vous répondrai lors d'un prochain Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

7. <u>Communications éventuelles de la Commission des finances</u>

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

• M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances

La commission s'est réunie le lundi 22 mai en séance ordinaire pour délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :

<u>Préavis N° 14-2017 - Renouvellement d'un véhicule multi-usage et acquisition d'une nacelle élévatrice pour le Service Gestion urbaine-Développement durable</u>.

Pour le transporteur tout terrain, les dépenses d'investissement de CHF 180'000.- sont inférieurs aux CHF 200'000.- prévus au plan d'amortissement, tout comme pour la plateforme élévatrice dont les dépenses d'investissement de CHF 72'000.- sont également inférieurs aux CHF 75'000.- prévus dans le plan des investissements.

Pour cette dernière, la COFIN estime également que les coûts engendrés par la Commune sont effectivement inférieurs au coût de la location du même matériel, sans compter les services supplémentaires que cette acquisition fera gagner aux divers services de la Ville.

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

<u>Préavis intercommunal N° 15-2017 Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 8 "CFF/Forêt"</u>

Pour Renens, l'investissement prévu est de CHF 97'160.-, soit les 30.65% des parts qui lui sont attribuées par la convention Mèbre-Sorge.

Cet investissement est conforme au plan des investissements et sera payé par le fonds prévu à cet effet.

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

<u>Préavis N° 16-2017 - Théâtre Kléber-Méleau - Convention de subventionnement multipartite</u> <u>entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM</u>

La subvention de la Ville de Renens pour le théâtre TKM se monte pour 2017 à CHF 132'353.-, soit CHF 6.50 par habitant et va progresser linéairement jusqu'à atteindre le montant de CHF 162'896.- en 2021, soit CHF 8.- par habitant, comme pour toutes les communes de l'Ouest liées à cette convention.

À cela s'ajoute encore pour Renens la somme de CHF 20'362.-/an lié à la rétrocession de la taxe sur les divertissements.

Ces montants sont conformes au budget 2017, y compris l'aspect rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

La COFIN espère toutefois que la faible durée de la convention, quatre ans, ne soit pas un trop grand risque pour l'avenir de celle-ci, ni de voir encore augmenter les coûts en 2022.

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

Enfin, en ce qui concerne l'amendement déposé par la commission chargée d'étudier le préavis N° 11-2017 - Indemnités et taux d'activité de la secrétaire du Conseil communal dès le 1er juillet 2017, soit de rendre rétroactif au premier janvier 2017 la classification de notre secrétaire du conseil en classe 14-15, la COFIN estime que la charge qui en découle est acceptable et accepte donc cet amendement. Le changement de temps de travail de 25% à 40% qui lui représente une plus grande charge restant fixé au 1er juillet 2017.

Toutefois, la COFIN regrette que sa demande auprès de la commission n'ait pas été prise en compte. Si la COFIN fait une telle démarche auprès de la commission idoine, ce n'est pas pour rien et il n'est pas normal qu'elle soit balayée sans autre explication.

Pour cette raison, la commission des finances reviendra sur ce sujet au point 16 de l'ordre du jour pour déposer, en son nom, un amendement.

Finalement, pour information, la Présidence de la Cofin sera assurée par M. Jonas Kocher, du groupe Les Verts, et ce dès le 1^{er} juillet 2017.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Pascal Golay puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. <u>Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire</u> (CUAT)

Mme Arabella Droz, Présidente de la CUAT, informe M. le Président du fait qu'elle n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. <u>Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI)</u> et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du <u>Règlement du Conseil communal</u>

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

• M. Stéphane Montabert, Président de la CRI

La Commission Régionale et Intercommunale s'est réunie le 15 juin pour sa dernière séance ordinaire de l'année et transmet à ce conseil ses communications sur les activités régionales et intercommunales intervenues depuis ses dernières communications.

Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois [Arasol]

La dernière séance du Conseil intercommunal de l'Arasol s'est déroulée le 13 juin. Cette séance a donné lieu à l'adoption des Comptes 2016 et au rapport d'activité 2016 de l'ARASOL, à disposition des Conseillers communaux intéressés.

Le travail de l'ARASOL est rendu difficile par des absences de longue durée qui frappent son personnel. Cinq collaborateurs sont absents durablement depuis le début de l'année, ainsi qu'une assistante sociale, et une directrice depuis février. Certaines absences sont liées à des événements heureux comme un congé maternité, mais d'autres - problèmes de ligament, d'épaule, de hernie discale, inflammation arthritique - ne semblent pas avoir de lien direct avec les tâches quotidiennes des gestionnaires administratifs et pourraient être le symptôme d'un malaise plus profond. À noter qu'un mandat d'analyse de pénibilité avait montré que le travail était délicat. Cependant, la Direction, elle-même sous pression en termes de ressources, cherche à remédier aux absences; mais trouver des personnes compétentes n'est pas facile. Les collaborateurs de longue date ont amassé une expérience empirique longue à transmettre. Il faut du temps pour que les deux nouveaux collaborateurs administratifs deviennent pleinement opérationnels. Le Comité de direction de l'ARASOL reste donc vigilant, d'autant plus que le nombre de dossiers est selon ses termes dans une "moyenne élevée".

Sur un autre front plus positif, une expérience a été menée dans le cadre du CSR de Lausanne, en collaboration avec l'ORP, pour suivre les possibilités de réinsertion d'individus arrivés en fin de droit au chômage. Suivant une méthode scientifique, deux groupes ont été constitués, le premier groupe témoin suivant le parcours normal, l'autre étant au bénéfice d'une concertation entre le RI et l'ORP. Ce dernier groupe a montré un bien meilleur taux de réinsertion et le Conseil d'État attend un rapport sur cette expérience pour l'étendre sans doute au-delà de Lausanne avant, peut-être, de la pérenniser.

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis [Taxi]

Le Conseil Intercommunal des Taxis s'est réuni le 10 mai pour une de ses deux séances annuelles. La séance a donné lieu à la lecture des comptes 2016 et du rapport annuel de gestion de la même année. La séance a aussi donné lieu à une discussion sur le rapport de la Commission chargée d'examiner le postulat de M. Gaillard "Pour un large débat sur l'avenir du transport de personnes" qui a été transmis avec une large majorité au comité de direction.

La session était enfin l'occasion de revenir sur le contexte des taxis dans l'arrondissement de Lausanne. M. Hildbrand a signalé que la situation des différents taxis lausannois s'était largement dégradée en 2016. Une interpellation déposée auprès du comité de direction sur UberPop et les pratiques non conformes montre une progression substantielle des cas entre 2015, 2016 et le premier trimestre 2017 et l'établissement des chiffres. Les dénonciations ont été envoyées au Ministère Public par la Brigade des Taxis. De plus, il semble que certains chauffeurs d'Uber soient au bénéfice de l'aide sociale, quoique le Comité ne dispose pas encore de statistiques fiables à ce sujet.

La situation des Taxis est donc complexe et nous sommes dans une phase de manœuvres législatives et juridiques.

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois [PolOuest]

En date du 10 mai 2017, la séance du Conseil intercommunal «Sécurité dans l'Ouest lausannois» s'est déroulée à St-Sulpice.

L'ordre du jour portait essentiellement sur des préavis tels que l'adoption du rapport de gestion 2016, les comptes 2016 et le nouveau règlement du personnel comportant également la nouvelle politique salariale. Ces derniers furent acceptés.

Une réponse a également été donnée suite à une question concernant l'enlèvement d'affiches sur le domaine privé de la dernière campagne politique ainsi que sur la réglementation limitant l'affichage pour des raisons de sécurité routière. La POL confirme que son personnel n'a procédé à aucun retrait de ces affiches et rappelle que la DGMR (Direction générale de la Mobilité des routes) a publié un «guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière». Il aide à différencier ce qui est accepté de ce qui est interdit. A noter qu'il appartient prioritairement aux communes de régler l'affichage à l'intérieur des localités.

Un préavis concernant une demande de crédit pour la réalisation d'un audit informatique concernant le renouvellement du centre de calcul et sa sécurité a également été accepté.

En introduction de cette séance, une présentation de la Police de proximité de l'unité prévention a permis aux délégués de Renens et à la sécurité dans l'Ouest lausannois de mieux comprendre le large travail effectué en matière d'aide et de conseils que cela soit dans les écoles ou avec des stands directement accessibles à la population. Groupes de travail, conférences, simulation d'accident, prévention contre les nuisances sonores avec l'opération «Décibels», la police de proximité a de multiples tâches importantes et reste avant tout à disposition des citoyens.

Office Régional de la Protection Civile [ORPC]

L'assemblée régionale de l'ORPC s'est réunie le 29 juin 2016 pour l'installation de la législature 2016-2021. M. Gérald Lagrive en a été élu Président. Âgé de 56 ans, marié avec deux enfants, domicilié depuis 24 ans à Ecublens, il travaille à l'Université de Lausanne et est actif en politique depuis 5 ans. Ancien commandant du SDIS de Chamberonne, il a déjà collaboré avec l'ORPC notamment avec son commandant.

Les rapports annuels de gestion et de comptes ont été approuvés et contrôlés comme le veut la législation. Le budget de fonctionnement 2017 de l'ORPC proposé par le Comité Directeur a lui aussi été approuvé le 6 septembre 2016. Un rapport complet est à disposition auprès de la secrétaire du Conseil, Mme Yvette Charlet.

Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise [SDOL]

Lors de sa réunion du 4 avril, le Plan Directeur Intercommunal (PDi) s'est réuni pour discuter de plusieurs aspects de l'évolution de la région lausannoise. Les participants aux Groupes de Concertation ont été invités à se prononcer sur le diagnostic territorial de l'Ouest lausannois, les éléments essentiels à conserver, les aspects à renforcer et les lacunes à combler. En guise de synthèse, il existe une complémentarité des remarques entre les groupes de concertation civils et politiques. Le Groupe décisionnel examinera les points soulevés en séance par les divers groupes de concertation.

Ainsi se terminent les communications de la CRI. Merci à M. Sengstag et M. Duperrex pour leurs contributions dans l'élaboration de ces communications.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. <u>Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales</u>

M. le Président informe l'Assemblée des changements suivants:

o Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire

UDC

M. François Bertschy remplace M. Gérard Duperrex, respectant ainsi la Convention de législature.

Fourmi rouge

Mme Carole Castillo remplace M. Simon Favre, respectant ainsi la Convention de législature

Commission de gestion

Pour le groupe UDC, Mme Eveline Henry remplace M. Gérard Duperrex, respectant ainsi la Convention de législature.

Commission des finances

Pour le groupe Les Verts, M. Selim Ibrahimi remplace M. Fatmir Sadiku, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. <u>Comptes communaux – Exercice 2016</u>

- a) de la Commune de Renens,
- b) <u>de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge</u>,
- c) <u>de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,</u>
- d) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

Avant de donner la parole à M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, M. le Président rappelle que les comptes sont régis par les articles 106 à 112 du règlement du Conseil communal. D'autre part, il informe qu'étant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et chaque conseiller, M. Pascal Golay lira un résumé de son rapport. Ensuite de quoi, il sera examiné dans l'ordre suivant, les comptes de la Commune de Renens, dicastère par dicastère, les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, les comptes de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy et finalement les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens. Finalement une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur l'ensemble des comptes.

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

• M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Entre le 24 avril et le 2 mai 2017, la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie lors de 5 séances pour examiner les comptes 2016 de la commune de Renens, ainsi que les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration (STEP) des eaux usées de Lausanne-Vidy ainsi que les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

La COFIN tient à remercier M. le Syndic et toute la Municipalité ainsi que les chef(fe)s de service concerné(e)s qui ont répondu efficacement à toutes nos questions et remarques.

Nous tenons également à remercier plus particulièrement M. Michaël Perrin, boursier et chef du service des finances ainsi que son adjointe Mme Laurence Favre pour leur efficacité et compétence largement reconnue.

Lors des séances, des invités ont été présents afin de répondre aux diverses questions sur les comptes annexes, notamment au niveau de la sécurité dans l'Ouest et des écoles primaires et secondaires. La COFIN remercie vivement pour leur présence, le lieutenant Jacques-André Chappuis de la POL, Mme Carole Boyer directrice du primaire Renens Est, M. Arnaud Aguet, directeur du primaire Renens Ouest et M. Alberto Angeretti, directeur du secondaire.

La COFIN a pu travailler dans de bonnes conditions, tous les documents demandés ont été reçus dans les temps.

La COFIN tient également à remercier tous les services pour le travail réalisé en amont sur les comptes. Les nombreux commentaires ont permis de diminuer drastiquement le nombre de questions et le temps nécessaire à l'élaboration du rapport. Nous espérons que cette dynamique perdurera à l'avenir.

Synthèse:

Les comptes 2016 présentés à la COFIN sont globalement dans la continuité de 2015. La COFIN constate ainsi les efforts de la Municipalité à garder des finances saines et stables afin de garantir l'avenir de la Commune.

Ces comptes présentent un excédent de charges de CHF 868'390.90 s'expliquant par les nombreuses mutations en cours, mais ils présentent surtout une excellente marge d'autofinancement de CHF 8'077'927.16.

LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Il faut toutefois relativiser ce résultat exceptionnel par le fait que sur ce chiffre, presque 3 millions sont des entrées extraordinaires et ne seront forcément pas présents dans les comptes à venir.

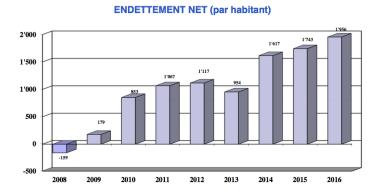
Il faut également prendre en compte qu'un autre tiers de cette marge provient de budgets dont nous n'avons pas la maîtrise, comme par exemple la POL ou les TL. Il faut donc prévoir aussi que ces montants pourraient être corrigés à la hausse dans les années à venir.

Charges et revenus maîtrisables		
Autorités et personnel	1'629'789	
Bien, Services, marchandises	892'231	
Intérêts passifs	504'073	
Divers	1'009'033	
Impôts (Y compris frontaliers et gains immobiliers)	-1'734'528	
impots (1 compris irontaliers et gains irinfobiliers)	2'300'599	2'300'599
	2 300 599	2 300 599
Chamas at assume an unaftricables (houdests transmis and destina)		
Charges et revenus non maîtrisables (budgets transmis par des tiers)		
Décompte final Polouest	824'067	
Décompte final TL + année précédente	918'545	
Autres décomptes (SDIS, ORPC, STEP, FAJE, etc)	597'716	
,	2'340'328	2'340'328
	2010020	2 0 10 020
Charges et revenus extraordinaires		
SIE dividende ordinaire	603'400	
SIE dividende extraordinaire CHF 30 par action	2'206'800	
OIL UIVIDENDE EXTRADITARITÉ DI IL 30.º PAR ACTION		

Il n'en demeure pas moins qu'avec plus de 2.3 millions de marges d'autofinancement stable, la municipalité peut voir l'avenir sereinement en vue des plans d'investissements des années à venir.



Si la dette par habitant augmente à la vue des investissements nécessaires actuellement, celle-ci reste tout à fait acceptable en rapport avec la marge d'autofinancement pour l'instant largement positive.



Enfin en ce qui concerne les revenus des impôts, ceux-ci sont pour l'instant relativement stables. Il reste toutefois un doute sur les implications de la mise en place de la RIE III au niveau de l'imposition des entreprises qui devrait voir ce revenu baisser.

EVOLUTION DES IMPOTS EN TAUX DE 78.5

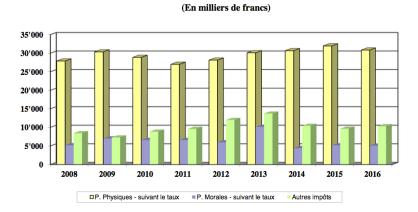


TABLEAU SYNTHETIQUE

	2012	2013	2014	2015	2016
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	5'564'401	11'259'594	3'416'766	5'652'183	8'077'927
INVESTISSEMENTS NETS	6'723'373	7'945'211	17'022'900	8'379'220	18'731'268
EMPRUNTS	62'000'000	59'000'000	66'000'000	74'000'000	77'057'040
CAPITAL	17'585'521	18'430'059	18'692'722	18'022'791	17'154'400
ENDETTEMENT NET/HAB	1'117	954	1'617	1'743	1'956
POINT D'IMPÔT/HAB.(scris)	21.6	25.5	22.0	23.2	22.5
NB. D'HABITANTS (SCRIS)	20'162	20'131	20'307	20'362	20'323

Événement postérieur à la date du bilan

La démolition de l'actuel Centre sportif de Malley (CSM SA) nécessitera un amortissement extraordinaire des installations existantes lors du bouclement des comptes de cette société au 31 mars 2017.

La perte résultante de cet amortissement extraordinaire sera prise en charge conformément à la convention actuelle.

Une reconnaissance de dette d'environ CHF 2'000'000.- sera comptabilisée à cet effet dans les comptes communaux 2017.

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

Développement :

1012.3119 Collection œuvres d'art

Les œuvres d'art ne devraient-elles pas avoir un pendant positif ? Où se situent ces avoirs ?

Il s'agit ici de l'achat d'une collection de cartes postales, elles n'ont pas de valeurs monétaires en soi.

1301.3011.20 Traitements apprentis

Quel est le nombre d'apprentis aujourd'hui dans la commune ? 20, soit une progression de 2. Ce nombre est un maximum et devrait légèrement diminuer dans les prochaines années.

1302.3011.25 Hors DO - traitements stagiaires

Qui sont ces stagiaires?

Les profils sont nombreux, il y a des stagiaires de l'UNIL pour une année, d'autres présents dans des secteurs comme l'intégration, l'urbanisme ou la petite enfance.

1302.3040 Cotisations Caisse pensions

Pourquoi une cotisation à la caisse de pensions ?

Certains stagiaires dépassent l'âge de la cotisation obligatoire.

FINANCES - CULTES

Développement:

2010.4001.01 Impôt sur le revenu

On note une légère baisse de l'impôt, mais celui-ci devrait se lisser avec les corrections sur acomptes.

2010.4011 Impôt sur le bénéfice net des personnes morales

Contrairement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, celui sur les personnes morales commence à baisser et devrait continuer dans les années à venir suite à l'introduction de la RIE III.

2023.4250.21 Dividende s/parts sociales Oikocredit

Que représente ce terme « Oikocredit » ? *Il s'agit de crédits équitables.*

DIRECTION BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

M. Didier Divorne informe en préambule que les charges ont été contenues dans cet exercice 2016 et que dans l'ensemble, on peut remarquer une légère augmentation des revenus.

3003.3199 Frais divers

3003.4359 Ventes et prestations diverses

Pourquoi la commune est-elle impliquée avec un garde-meubles ? La commune à l'obligation légale de garder les affaires à l'abri pendant 12 mois suite à une expulsion (p. ex. faillite). Le cas s'est présenté dernièrement avec une entreprise de vente de seconde main.

3006.3191 Sacs-poubelle taxés

Pourquoi la commune paie-t-elle les sacs taxés ?

La commune n'est pas propriétaire des sacs taxés, c'est la société VALORSA. Elle doit donc les payer comme n'importe qui. Ces sacs ne sont utilisés que pour les déchets à l'intérieur des bâtiments.

3103.3102 Affichage culturel gratuit 3103.3141.02 Entretien des abribus 3103.4272.02 Affichage culturel gratuit

Quels sont ces problèmes de TVA?

Le terme « problèmes » est peut-être pas bien choisi. Il s'agit en fait d'une obligation légale qu'il faut voir au niveau comptable où les entrées/sorties de TVA doivent être indiquées.

3355.3141.01 **Bâtiment - entretien courant**

Nos locataires n'ont-ils pas l'obligation d'avoir une RC pour couvrir les dégâts ? Dans ce cas, ces frais ne devraient-ils pas être compensés par une entrée ?

Oui, les locataires doivent avoir une RC. Mais dans ce cas, il s'agit d'une réfection d'une salle de bain et d'une nouvelle application de peinture.

3358.4364 Remboursements d'assurances propres

Pourquoi le transitoire est-il en négatif?

Il a été visiblement surévalué ce qui peut arriver quand on ne connaît pas la somme exacte et qu'il faut faire une évaluation. Il s'agit là d'une simple correction.

3401.3152 Entretien mobilier et équipement salle de gym

Pourquoi n'y a-t-il aucun montant alors qu'il est prévu CHF 1'000.- au budget?

Ce montant est prévu au budget pour garantir que le matériel de gym soit toujours à niveau. En 2016, il n'a pas été nécessaire d'adapter ce matériel.

3401.3186 Primes d'assurances de choses

Pourquoi une telle hausse de prime?

Il y a eu une réévaluation des immeubles par l'ECA ainsi qu'une suppression de rabais.

3416.3123 Achats d'électricité

Pourquoi le montant a-t-il doublé sur une année ?

On constate que le problème provient des 6 premiers mois de l'année où la consommation "explose". Depuis le mois de juillet 2016, on constate que la situation est à nouveau "normale".

Cette consommation inhabituelle provient en partie à un dégât d'eau qui a eu lieu en février 2016, des travaux de réfection ont été entrepris, des déshumidificateurs ont tourné pendant plusieurs semaines, en plus de la consommation des entreprises ayant effectué les travaux.

3432.4271 **Loyers**

Que représentent ces loyers ?

Il s'agit du loyer payé par le club de pétanque.

3452.4271 **Locations**

N'y a-t-il plus aucun club qui utilise ce terrain?

Non, la dernière location date de 2014 ce qui explique le montant encore indiqué dans le budget.

3471.3123 Achats d'électricité

Comment se fait-il que la facture soit si élevée ?

Le chauffage au Temple est électrique et très ancien. Sa consommation électrique est énorme.

3501.4271 Loyer appartement de service

Pourquoi ce compte est-il à zéro ?

Le concierge qui habitait cet appartement n'a pas voulu renouveler le bail. Ces pièces ont été réattribuées dans le cadre scolaire et parascolaire (locaux de médiations / rencontre parents / stockage).

3531.3141.01 Bâtiment - entretien courant

Pourquoi presque CHF 12'000.- de plus que prévu au budget ?

Il y a eu un problème de tenue dans le temps des moteurs des stores dont une bonne partie a dû être changée pour environ CHF 25'000.-

3581.3141.01 **Bâtiment - entretien courant**

Dans quel état se trouvent ces pavillons des Biondes ? Y a-t-il une planification des réfections et faut-il s'attendre à de grands travaux ? Il y a une visite chaque année effectuée dans les bâtiments afin de constater les rénovations urgentes. De plus, dans le cadre de Cité Energie,

un inventaire est effectué pour les 5 à 10 années à venir. Enfin, dans le

cadre de la planification scolaire et du plan des investissements, les priorités de ces réfections sont établies.

3582 Pavillon des Corbettes

Ce pavillon n'est-il pas loué pour des cours de langues ? Où sont les entrées ?

Non, il n'est pas loué, mais mis à disposition. Il n'y a donc pas d'entrées.

DIRECTION URBANISME ET TRAVAUX

Mme Tinetta Maystre informe en préambule que les comptes 2016 sont très proches de ceux de 2015. Il faut toutefois prendre en compte que plusieurs travaux en rapport avec les évacuations des eaux sont actuellement en attente, car liés à l'arrivée de tram.

Développement:

3710.3185.05 Contrôles de conformité des chantiers

Pourquoi ce montant est équivalent à 2014 alors qu'il y a un nouvel engagement ?

Cet engagement est actif en 2017 et n'entre donc pas dans les comptes 2016.

3810.4342 Taxes d'utilisation - voies industrielles

Est-il toujours nécessaire de garder cette voie ?

Aujourd'hui, cette voie nous rapporte un peu (CHF 11'976.- de revenu contre CHF 6'360.- de charges). Toutefois, des frais conséquents sont à prévoir dans l'avenir et la question va se poser. Il n'est pour l'instant pas clair si cet abandon est possible, il n'existe aujourd'hui aucune convention avec la société Tamoil.

SERVICE ENVIRONNEMENT - MAINTENANCE

Mme Patricia Zürcher Maquignaz informe en préambule que les comptes 2016 sont stables et maîtrisés. Ils sont conformes aux budgets, voir même en dessous en ce qui concerne les espaces verts.

3610.3155.01 Entretien - véhicules de voirie

Pourquoi cette différence avec le budget ?

Elle s'explique par le fait que le montant indiqué au budget est une constante. Dans les faits, le montant effectif peut varier selon les travaux. Il est à noter que ce compte prend en charge non seulement les entretiens effectués en interne, mais également ceux effectués en externe.

3631.3188 Ramassage et transport des déchets

Cette baisse est-elle due à une diminution du nombre de déchets ? Non, cela est dû principalement au changement de prestataire.

3631.3526.02 Participation aux déchetteries intercommunales

Ne serait-ce pas plus rentable d'avoir une seule déchetterie?

Oui dans le principe. Malley représente 60% des passages contre 40% à Bussigny qui est d'ailleurs plus chère. Il faut toutefois penser aussi au confort offert à la population, mais d'un autre côté, il est probable que le site de Bussigny soit fermé en 2020, le cas est donc en étude aujourd'hui.

3631.4342.02 Taxe au sac

La baisse de ce compte est-elle due à une baisse du nombre de sac ou aux prix de Tridel ?

C'est majoritairement dû à une diminution de la masse de déchets. Tridel facture au poids.

3631.4365 Rachats d'actes de défaut de biens ADB

Que sont ces actes de défaut de biens ?

Ce sont des pertes sur des factures de taxes aux entreprises ou indépendants.

3631.3102 Annonces, journaux, documentation

Pourquoi cet écart de montant par rapport ?

Le montant dépend du nombre de campagnes. En l'occurrence, il n'y en a eu qu'une en 2016.

CULTURE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES - SPORT

Préambule:

Mme Myriam Romano-Malagrifa informe en préambule que les comptes présentés sont équilibrés.

Développement:

5319.3189 Mandat de prestations du Canton p/tâches communales

Comment est calculé ce montant vu qu'il est identique dans les deux établissements primaires ?

Il s'agit là d'une convention passée avec le canton qui gérait à l'époque l'ensemble des élèves primaires. Maintenant qu'il y a deux directions, ce montant a simplement été séparé en deux.

On parle ici de tâches et non pas d'élèves, cette convention est d'ailleurs devenue un contrat de prestations.

5311.3101 Imprimés pour devoirs accompagnés

Ce montant a doublé par rapport au budget. Quel est donc l'intérêt de passer par un prestataire externe ?

Vu la quantité (volume) des impressions et le temps de travail impliqué, il s'est avéré plus efficace de traiter à l'externe.

5321.3522 Finances d'écolage

Pourquoi ce montant a-t-il autant diminué?

Une classe de raccordement a été créée et a permis de faire des économies sur les remboursements de déplacements, repas, etc...

5321.3522 Finances d'écolage

Est-ce que la création de cette classe de raccordement est provisoire ? Sur le principe non, elle est en tout cas encore validée pour l'année scolaire à venir.

5321.3170.02 (Et) Promotions

Il est question d'erreur dans les commentaires. De quoi s'agit-il? D'une erreur de report de chiffres lors de l'établissement du budget.

5510 **1020Run**

Les charges ont augmenté alors que le sponsoring a diminué. Est-ce bien judicieux ?

L'année 2016 représente les 10 ans de la manifestation, ce qui explique en bonne partie l'augmentation de ces charges.

5510.3102 Annonces, affichage

Le montant est presque 10 fois supérieur au budget. Que s'est-il passé? Il n'y a pas d'explication autre qu'une erreur de frappe. Le budget n'aurait pas dû être de CHF 500.-, mais de CHF 5000.-.

5000.3119 Collection œuvres d'art

De quoi s'agit-il?

Ce compte est nouveau, il était avant cela compris dans les frais divers.

5100.4361 Remboursements de traitements

Ce revenu devrait bien disparaître en 2017?

Oui, sauf pour 1/12 puisque le contrat court jusqu'en janvier 2017.

5110.3189 Animations Animation de la place du Marché (dont subv. Renens Animation).

Comment s'explique cette différence?

Sur les CHF 13'666.45, CHF 12'000.- concernent la subvention. Le montant correspondant à RueTabaga a été transféré sur le compte 1010.5060.340 « Renens en Mouvement – communication sur les grands chantiers ».

5515 Saison de spectacles

Est-ce que les coûts indirects sont pris en compte dans le résultat net ? Ne serait-ce pas intéressant d'avoir une comptabilité analytique afin de connaître précisément le coût de chaque spectacle ?

Non, les coûts indirects ne sont pas pris en compte. Une comptabilité analytique provoquerait de fortes surcharges de travail et il n'est pas de la volonté de la municipalité de le faire. Le principe est au contraire de

simplifier le travail du personnel et d'éviter les procédures chronophages. Toutefois, dans certains cas comme Festimixx, il est fait des estimations de certains coûts indirects importants.

5515.4392 Billets - Abonnements

Est-ce que ce montant ne concerne que la salle de spectacles ? *Oui, il s'agit des 6 spectacles annuels.*

5190.3011.01 Personnel DO - traitements

Quel est le personnel de la salle de spectacles compris dans ce compte ? Il s'agit d'un administrateur et des concierges pour un total de 4 EPT.

5196.3011.80 Traitements refacturés à des tiers

De quelle réorganisation parle-t-on dans les commentaires ?

Il s'agit d'un intendant qui remplace le personnel communal. De plus, la vaisselle et le nettoyage sont maintenant effectués par les locataires ce qui fait également baisser les charges.

A noter toutefois que cette réorganisation ne s'applique que sur 7 mois en 2016, le montant précis de ces économies ne sera connu qu'avec les comptes 2017.

INFORMATIQUE - POPULATION - SECURITE PUBLIQUE

<u>Préambule :</u>

M. Olivier Golaz informe en préambule que les comptes sont conformes au budget, présentant même des charges inférieures, conséquences partielles des charges liées au personnel de la POL plus basses que prévues.

Développement :

6005 Commission de police

Ce compte va-t-il disparaître?

Il a été transféré dans les comptes de la POL. Il s'agit là que des cas encore ouverts en 2008 (datant d'avant la création de la POL) et va donc effectivement disparaître.

6100.3011.01 Personnel DO - traitements

Pourquoi n'y a-t-il pas de montant sur ce compte?

Ce compte est utilisé pour des primes de fidélité par exemple. En 2016, il n'y en a pas eu.

6200.3011.01 Personnel DO - traitements

Pourquoi ce montant a-t-il baissé?

Un poste a été supprimé de façon définitive à cause de baisses de prestations locales et de simplifications de procédures.

ENFANCE - COHESION SOCIALE

Préambule :

Mme Karine Clerc informe en préambule que les comptes présentés sont légèrement inférieurs au budget, notamment grâce à une ristourne sur les comptes de Ste-Famille ainsi qu'une subvention supplémentaire de la FAJE.

Développement :

7100.3011.01 Personnel DO - traitements

Pourquoi ce poste est-il toujours vacant?

Il y a eu beaucoup de différentes réorganisations dans ce dicastère qui ont bloqué les prises de décisions sur ce sujet.

Ce poste reste toutefois nécessaire pour avoir une vue d'ensemble bien que tous les responsables d'unités restent tous très efficaces. Il s'agit en fait plus d'un responsable de projet que de responsable direct. Ce poste est un demi EPT (50%)

7100.3665 **Activités enfance**.

Pourquoi le montant est-il inférieur au budget ?

Parce qu'il y a moins de possibilités de faire des projets transversaux, notamment à cause du manque de chef de projet (voir commentaire 7100.3011.01).

7105.4515.01 **Subventions ordinaires FAJE**

L'augmentation de ces subventions est-elle pérenne ? Oui.

7119.3060 Indemnisations et remboursements de frais

Ce montant est vraiment petit. De quoi s'agit-il?

Ce sont de tout petits remboursements comme des tickets de bus.

7200.3655.01 Subvention transp. personnes à mobilité réduite

Est-ce que la diminution de ce compte est due à une baisse de la demande? Il semblerait pourtant qu'il y ait des personnes concernées qui ne sont pas informées.

Pour bénéficier de cette subvention, il faut une accréditation du CMS ou de l'EMS par un professionnel. C'est cette personne qui fait l'évaluation, qui envoie la demande et qui, si acceptée, distribuera les bons au bénéficiaire. Ces bons ne sont valables qu'un temps déterminé alors qu'il y a quelque temps, ils étaient illimités.

D'autre part, il existe aussi l'association « Bénévoles Mèbre Sorge » qui transporte de plus en plus de personnes. Tout cela explique cette réduction.

7302.4515 Participation cantonale

Pourquoi une telle baisse par rapport au budget ? La subvention est proportionnelle aux activités réellement effectuées.

COMMISSION INTERCOMMUNALE MEMBRE-SORGE

Aucune remarque de la COFIN

STEP DE VIDY

Aucune remarque de la COFIN

COMMISSION SDIS Malley

Aucune remarque de la COFIN

* * * * *

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION

C'est à l'unanimité que la COFIN **accepte** les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge arrêtés au 31.12.2016.

C'est à l'unanimité que la COFIN **accepte** les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration (STEP) des eaux usées de Lausanne-Vidy arrêtés au 31.12.2016.

C'est à l'unanimité que la COFIN **accepte** les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens arrêtés au 31.12.2016.

C'est à l'unanimité que la COFIN **accepte** les comptes de la Ville de Renens arrêtés au 31.12.2016.

Pour les comptes de la Commune de Renens, comme expliqué précédemment, la discussion sera ouverte dicastère par dicastère, puis, avant de passer au vote final, M. le Président ouvrira la discussion générale sur les comptes.

- <u>Préambule: pages roses I à XX</u>
 - La discussion n'est pas demandée
- Administration générale Ressources humaines: pages 2a à 11b
 - La discussion n'est pas demandée
- Finances et cultes: pages 12a à 17b
 - La discussion n'est pas demandée
- Centre technique communal: pages 18a à 50b
 - La discussion n'est pas demandée
- Culture Jeunesse Affaires scolaires Sport: pages 51a à 65b
 - La discussion n'est pas demandée

- Informatique – Population – Sécurité publique: pages 66a à 69b

La discussion n'est pas demandée

- Enfance - Cohésion sociale: pages 70a à 88b

La discussion n'est pas demandée

- <u>Comptes de fonctionnement par nature: pages vertes 89 à 92</u>

La discussion n'est pas demandée

- Comptes d'investissement: pages roses 93 à 114

La discussion n'est pas demandée

- Bilan: pages violettes 115 à 125

La discussion n'est pas demandée

- <u>Inventaire des titres et immeubles: pages vertes 126 à 136</u>

La discussion n'est pas demandée

- Cautionnement et engagement: pages vertes 137 à 141

La discussion n'est pas demandée

M. le Président remercie M. Pascal Golay et ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente SDIS Malley Prilly-Renens La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion générale sur les comptes 2016 de la Commune de Renens.

• M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge

M. le Président, Chers Collègues,

Quelques mots pour vous dire que le groupe Fourmi rouge tient à relever le fait que les charges qui sont maîtrisables sont effectivement maîtrisées par la Municipalité et les services communaux. Que les prestations du service public communal sont garanties et donc, nous nous félicitons pour l'essentiel de la gestion municipale.

Et, ma foi, si les comptes qui ne dépendent pas entièrement de nous, nous sont favorables cette année, nous n'allons pas nous en plaindre et nous voterons avec d'autant plus de conviction et de plaisir les comptes qui nous sont présentés aujourd'hui. Je vous remercie.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Ouï le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE les comptes arrêtés au 31 décembre 2016

- 1. de la Commune de Renens présentant un excédent de charges de CHF 868'390.90.
- 2. de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- 3. de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy
- 4. de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2016 DE LA COMMUNE DE RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES COMPTES 2016 DE l'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES COMPTES 2016 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE "STEP" DE VIDY SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2016 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission des finances pour l'excellence de leur travail.

• M. Jean-François Clément, Syndic

Je souhaite remercier les membres du Conseil de ce vote, avec une mention toute spéciale adressée à la Commission des finances, qui tout au long de l'année, suit avec une grande attention, beaucoup de pertinence et des questions extrêmement pointues la gestion des comptes. Ce qui nous permet d'arriver devant le Conseil avec des comptes qui ont été largement travaillés et qui nous évitent des débats ici qui seraient parfois moins utiles. J'adresse également une mention spéciale aux collaborateurs du service des Finances qui portent ces comptes avec beaucoup de rigueur et de précision.

M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

12. Gestion – Exercice 2016

M. le Président prie Mme Nathalie Jaccard, Présidente de la Commission de gestion, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. le Président rappelle que la Commission de gestion est régie par les articles 113 à 120 de notre Règlement. L'article 120 précisant que «Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.»

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, ne sera pas lu dans son entier. A noter aussi que les remarques, les vœux et les observations de la COGEST ainsi que les réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procèsverbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier. M. le Président prie donc les membres du Conseil de considérer que le document reçu est une annexe au procès-verbal de la séance du 22 juin 2017.

La procédure suivante sera suivie:

- Mme Nathalie Jaccard donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission.
- ➢ Pour chacune des observations maintenues par la COGEST, Mme Nathalie Jaccard donnera lecture du texte de l'observation. La réponse de la Municipalité sera lue par le Président du Conseil ceci dans un souci de clarté afin de bien distinguer les réponses de la Municipalité des observations de la détermination de la COGEST.
- Et enfin la détermination de la COGEST sera lue par Mme Nathalie Jaccard.

Chaque observation maintenue par la COGEST sera ouverte à la discussion et soumise au vote. A noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

S'agissant des observations non maintenues par la COGEST, celles-ci ne seront pas lues, mais une discussion suivie d'un vote pourrait être demandée par un conseiller. A noter que, là aussi, la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, M. le Président ouvrira la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les membres du Conseil de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en les priant de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la gestion de la Commune.

Ce point de l'ordre du jour sera clôt par le vote sur la gestion de l'exercice 2016 de la Ville de Renens.

Cette procédure n'étant pas contestée, M. le Président passe la parole à Mme Nathalie Jaccard.

Mme Nathalie Jaccard, Présidente de la Commission de gestion

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseiller-ères communales-aux,

Nouvelle législature, nouveaux Municipaux et nouvelle Commission de gestion. En effet sur les 13 membres de la commission de gestion, 7 personnes n'avaient encore jamais siégé à la COGEST et est composée de: Mesdames Correia Maria, Golaz Grilli Elodie, Perret Dominique. De Messieurs Allauca Byron, Bastidas Johnson, Bertschy François, Duperrex Gérard, Favre Simon, Gruber Florian (démissionnaire et non remplacé), Hertig Philippe, Mulopo Robert, Niang Oumar et Nathalie Jaccard, Présidente pour cet exercice.

Ce vent de fraîcheur a permis de réétudier et de réfléchir à partir de la loi sur les communes aux buts et missions de la Commission de gestion.

Les commissaires ont également pu exprimer dans quel état d'esprit ils envisageaient leur travail au sein de cette commission. Il en est très vite ressorti que l'entier des membres était motivé pour travailler dans un esprit positif, constructif et de compréhension du fonctionnement, des prises de décisions et des axes choisis et préconisés par la Municipalité et l'administration.

L'idée générale était bien d'appréhender, par exemple : pourquoi les choses se font de cette manière ? La raison de retards, d'oublis ou d'abandons d'objectifs ? Comment les choses auraient-elles pu être faites pour que cela soit plus performant ? Ou, comment êtes-vous arrivés à cette décision ? Qu'est-ce qui a motivé un axe plutôt qu'un autre, etc.

Avec, également, pour buts, de découvrir, de cerner l'envers du décor, c'est donc avec enthousiasme que nous nous sommes mis au travail.

Une série de questions et de thématiques ont dans un premier temps été abordées qui ont trouvé des explications et des réponses lors des visites de tous les dicastères.

Toutefois, un problème récurrent depuis de très nombreuses années a rendu plus difficile cet exercice tant pour la commission que pour la Municipalité. En effet, le délai de la remise du

rapport de gestion de la Ville (fin mars) ne permet pas à la COGEST d'attendre pour travailler sur ce support et dans le même temps de respecter les délais.

Lors des visites des dicastères, alors que nous n'avions pas encore ledit rapport, il était fréquent que la Municipalité nous réponde : « vous trouverez toutes ces informations dans le rapport de gestion... » ce qui a quelquefois laissé la COGEST sur sa faim et généré des frustrations.

La COGEST a d'ailleurs commencé à cogiter sur une adaptation de son fonctionnement pour éviter le plus possible à l'avenir cette problématique. Diverses réflexions sont en cours.

Dans un deuxième temps, à partir du rapport de la Ville de Renens, nous avons adressé une série de questions à la Municipalité afin d'obtenir de plus amples renseignements sur certains points.

Les réponses et compléments reçus ont dans une large majorité satisfait la commission. Pour les points qui sont restés en suspens, ils serviront de base à nos travaux pour l'exercice 2017.

Enfin, pour cette législature, la COGEST a souhaité aller à la rencontre des associations sociales, sportives et culturelles subventionnées par la commune afin, de là encore, mieux faire connaissance avec ces entités qui constituent le cœur associatif de Renens absolument nécessaire au bien vivre ensemble. Ce sont donc 3 associations qui ont été choisies pour cet exercice :

Pour le social : Association des Familles du Quart Monde

Pour le sportif : Renens Natation

Pour le culturel : Théâtre Kleber Méleau (TKM).

Au terme de ces visites, c'est à l'unanimité que la commission a reconnu l'utilité d'une telle démarche qui a permis de découvrir l'ampleur du travail fourni par les comités, les bénévoles et quelque fois les salariés de ces structures et combien elles ont une valeur sociale et d'inclusion pour nos citoyens.

Pour finaliser le présent rapport, nous nous sommes rencontrés lors de : 12 séances plénières, 1 séance commune avec la COFIN, 2 visites thématiques en soirée, 1 visite thématique en journée, 1 visite des biens communaux et 8 séances en journée. 25 rapports et comptes-rendus ont été rédigés représentant un temps de travail de 65 heures pour cette commission composée de miliciens issus de tous les partis élus au Conseil Communal.

Au nom de la Commission de gestion, je tiens à remercier chaleureusement le Syndic, les Municipaux, le Secrétaire municipal, les divers chefs de service et les employés qui nous ont dans une grande majorité bien reçus et bien accueillis, qui ont été disponibles et qui se sont attelés à nous donner les renseignements et répondre aux questions et interrogations des membres de la commission lors des visites de dicastères et autres séances. A titre personnel, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Michel Veyre, Secrétaire municipale, à Anne Lafond, adjointe, pour leurs précieuses collaborations et organisations et à Yvette Charlet, notre secrétaire, pour les relectures et corrections.

Je ne pourrai terminer cette introduction sans également remercier mes collègues pour leur investissement, pour les échanges, les débats, toujours respectueux et constructifs, les réflexions, leur travail de rédaction de rapports ainsi que pour leurs présences assidues et régulières. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec vous et je suis très fière de

constater que nous avons tous œuvré dans un même objectif : les intérêts de notre Ville et de ses citoyens.

Administration générale - Finances - Ressources humaines : Jean-François Clément - Syndic

Est-ce que le délégué à la promotion économique a un cahier des charges ? Si oui peut-on en prendre connaissance ? Sinon pourquoi ? Comment sont calculés ses résultats, quels indicateurs ? Peut-on avoir ce descriptif ? S'il n'y en a pas, pourquoi ? Quelles méthodes d'évaluation du résultat ? (page 8)

Réponse écrite de la Municipalité: Le délégué à la promotion économique ne dispose pas d'un cahier des charges à proprement parler, mais d'une mission qu'il remplit sur la base d'un mandat. La mission globale, les enjeux pour Renens ainsi que l'autorisation d'engager des coûts liés à cette mission ont été votés dans le préavis N° 87-2015.

Au niveau des résultats et des indicateurs, la Municipalité n'a pas souhaité fixer des objectifs quantitatifs, tels que le nombre d'emplois créés, les investissements consentis, etc. puisqu'ils ne dépendent pas directement d'elle. Le délégué économique est rattaché au Syndic et à différentes commissions municipales dans lesquelles les dossiers sont suivis et traités. Des séances hebdomadaires sont organisées avec le Syndic pour suivre et orienter l'évolution des dossiers.

Réponse directe de la Municipalité: Un des défis qui a été relevé est d'attirer suffisamment de sociétés aux Ateliers pour que le bâtiment retrouve une dynamique. Il a fait de ce bâtiment un technopole avec de multiples entreprises. Le lieu est maintenant totalement occupé et la dynamique entre ces entreprises est excellente.

Cette structure est également indispensable au MassChallenge qui est venu s'installer à Renens ce qui est dû en partie au moins, au réseau de M. Servageon. De notre point de vue la mission est accomplie.

La question parle d'indicateur, existent-ils?

Un indicateur évident est celui d'avoir rempli les ateliers. Plusieurs milliers de mètres carrés étaient vides et sont maintenant occupés.

<u>Observation N° 1</u>: Dans le rapport de la commission du préavis N° 87-2015, il est dit que : « La Municipalité estimait que ces deux sujets se devaient d'être liés, mais reconnaît aussi que ce n'est là qu'une partie de mandat de la promotion économique. On évoque la possibilité d'établir, si besoin, un rapport plus complet sur les objectifs généraux déjà évoqués »

Dès lors pourquoi cette définition complète du mandat n'a pas été faite?

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Pour le moment, l'activité de promotion économique est intense et reste pleinement dans le cadre des objectifs décrits dans le cadre du préavis N° 87-2015. Le défi des Ateliers de la Ville de Renens est un projet qui permet un appel d'air pour toute une série de projets et de nouvelles entreprises en devenir. Le corollaire de cette dynamique est que la Municipalité va devoir assumer sa politique de

promotion économique en revenant devant le Conseil communal avec un préavis. Ce dernier ne précisera pas forcément le champ d'action de cette activité qui est claire et qui ne demande pas une définition plus complète du mandat actuel. Par contre, les opportunités d'implantations économiques doivent être saisies et la possibilité de réaction de la Municipalité de Renens accélérée. La flexibilité doit être de mise et en adéquation avec la fluctuation des dossiers et des demandes.

La COGEST accepte cette réponse et attend le prochain préavis.

Le nombre d'absences a grandement augmenté ces deux dernières années, cela est-il dû à l'augmentation du personnel ? (page 9)

Réponse directe de la Municipalité: L'augmentation est due en partie à l'augmentation du personnel, qui n'a pas cru dans la même mesure. Ce sont les absences de courte durée qui ont particulièrement pris l'ascenseur. Ainsi que quelques personnes qui sont absentes pour de longues périodes, ce qui fait grimper les chiffres.

L'absence de courte durée a tendance dans toutes les administrations à augmenter de manière importante. Renens ne semble ni meilleure ni moins bonne que les autres administrations.

Qu'est-ce qui est fait lors du retour de l'employé ?

Réponse directe de la Municipalité: Les absences de longues durées sont du ressort des ressources humaines.

Pour les absences de courte durée, un préavis est en cours pour permettre aux chefs de service de prendre des cours pour améliorer le suivi lors du retour des employés.

De manière générale un bon suivi par le responsable permet de faire baisser le taux d'absence de manière significative.

Les assureurs participent aux coûts visant à faire diminuer l'absentéisme. Les primes d'assurance peuvent augmenter de manière conséquente quand les assureurs trouvent les risques trop importants.

<u>Observation N 2</u>: Pourquoi un préavis est-il nécessaire pour former les chefs de service en vue d'améliorer le suivi des absences de courtes durées. Comment cela se fait-il qu'un chef de service qui est en charge de manager du personnel n'ait pas ce genre de compétences ?

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Le concept de santé et bien-être au travail, ainsi que les entretiens lors de retour d'absence touchent tous les cadres de l'Administration. Dès qu'une personne a sous sa responsabilité une ou des collaborateur-trice-s, elle doit être sensibilisée et formée à ces entretiens.

➤ La COGEST accepte cette réponse. Elle attend avec impatience que le Conseil Communal puisse se prononcer sur le préavis de santé et bien-être au travail

Les absences sont-elles plutôt directement avant ou directement après les vacances, ou du vendredi et du lundi, pendant les vacances scolaires, etc. ? (page 11)

Réponse directe de la Municipalité: Les outils actuels ne permettent pas cette finesse d'analyses et il faut rester prudent. Il arrive que les absences soient clairement de ce type, mais ce n'est pas une généralité. De manière générale, l'absentéisme dû à la maladie augmente.

<u>Remarque N° 1</u>: La COGEST s'étonne que les outils actuellement utilisés par les RH ne permettent pas une analyse fine de l'absentéisme.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: La Municipalité ne souhaite pas divulguer des informations finalement sensibles, alors que les outils permettent effectivement d'extraire ces données.

➤ La COGEST ne comprend pas bien cette réponse, car en séance il nous est dit que les outils ne permettent pas la finesse d'analyse, puis après notre remarque, que cela existe. Elle se réjouit toutefois de savoir que des analyses sont faites. La COGEST reviendra lors d'un prochain exercice sur cette question.

Une révision des statuts pourrait-elle entraîner l'éviction de la Municipalité des conseils de direction ? (page 16)

Réponse directe de la Municipalité: En principe pas, c'est un travail collaboratif et de partenariat. Ce serait effectivement possible de manière hypothétique, mais restant un gros actionnaire, la commune pourrait revoir les DDP, ne pas les renouveler et ne pas en donner de nouvelles. La commune a donc un poids conséquent qui rend ce cas de figure très peu probable.

Ces sociétés sont la plupart du temps d'utilité publique et le changement de statuts devrait être assez complet pour permettre ce cas de figure, mais reste assez faible.

<u>OBSERVATION N° 3</u>: La COGEST ne peut pas se satisfaire de « en principe pas » « reste faible » et elle souhaite que tous les moyens soient mis en œuvre pour verrouiller la place de la Municipalité dans les Conseils de Direction de toutes les sociétés coopératives où elle a des intérêts ou de ne plus octroyer de droits de superficies aux sociétés qui n'accepteraient pas ces conditions.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité a pris bonne note de cette observation. Elle sera particulièrement attentive, lors de la conclusion des conventions ou dans les DDP, à la nécessité d'inscrire durablement la participation de la Municipalité dans les Conseils de direction. Pour mémoire, on précisera que pour la SCHR une convention règle le nombre de personnes présentes au sein du Conseil d'administration et du Conseil de direction. De plus un DDP avec la société précitée mentionne que les statuts sont à soumettre à la Municipalité.

➤ La COGEST accepte la réponse de la Municipalité et se réjouit que ses préoccupations soient entendues. Elle attend également que le Conseil Communal soit informé avant que des changements aient lieu

OBSERVATION RETENUE EN 2015

Comment contrôlez-vous l'usage personnel des ordinateurs et accès aux réseaux sociaux durant les heures de travail ? Et les appareils smartphones durant les horaires de travail ? (

La règle est que pendant les heures de travail, l'utilisation du téléphone et de l'ordinateur est strictement réservée pour le travail.

Pour les ordinateurs, les accès aux réseaux sociaux ne sont pas régulés. Seuls les sites à caractère : pornographiques, racistes, sur les armes, etc... sont bloqués.

Concernant les réseaux sociaux, c'est difficile d'en limiter l'accès puisque la ville incite et encourage leur usage. Certaines informations sur la vie de la commune passent par Facebook plutôt que par Intranet.

Pour l'utilisation abusive de Facebook, là encore c'est difficile d'en brider l'accès étant donné que cela peut se faire via les smartphones.

En général, les collaborateurs sont suffisamment occupés pour ne pas avoir le temps de jouer ou d'utiliser les réseaux sociaux.

La ville a choisi de faire confiance et de responsabiliser ses employés. Les dysfonctionnements et abus seraient rapidement remarqués, étant donné que peu de gens ont des bureaux fermés.

Les employés sont atteignables sur leur smartphone, il est donc difficile d'en interdire l'utilisation et de les solliciter téléphoniquement en dehors de leur temps de travail.

<u>Observation N° 1</u>: La COGEST apprécie le principe de confiance, mais toutefois, elle a l'impression que l'usage personnel des réseaux sociaux pendant les heures de travail devrait être encadré et surveillé.

Réponse de la Municipalité: La charge de travail est suffisamment importante pour que le personnel n'ait pas vraiment de temps à consacrer à l'utilisation des réseaux sociaux sur le plan privé. La Municipalité estime qu'il faut intervenir de façon ciblée en cas d'abus constatés par la ligne. Dans ces cas isolés, les moyens de contrôle notamment sur le plan informatique existent et le personnel est informé que des surveillances peuvent être appliquées à distance par le Service informatique. En cas d'abus avérés, les mesures disciplinaires s'appliquent. La protection de la sphère privée ne permet cependant pas n'importe quelle surveillance. Un avocat spécialisé en la matière a été consulté pour qu'une directive puisse être établie. Elle verra le jour prochainement, si son champ d'application possible s'avère pertinent.

La COGEST attend de pouvoir consulter la directive mise en place et maintient son observation.

Bâtiments – Domaines - Logement-Cultes: Didier Divorne - Municipal Gestion urbaine - Développement durable: Patricia Zurcher Maquignaz - Municipale Urbanisme – Travaux : Tinetta Maystre - Municipale

A fin de contrôle de qualité et de salubrité la commune procède-t-elle régulièrement à la visite des appartements de sa propriété et est-il vrai que l'accès ne lui en a parfois pas été possible ? (page 20)

Réponse directe de la Municipalité: Non, il n'y a pas de visite systématique. Avec un préavis nous avons le droit de visiter en tout temps nos propriétés. Les dégâts imprévus au second œuvre ou autres dysfonctionnements des équipements sont très généralement rapportés par les locataires eux-mêmes et nous intervenons ainsi à la demande.

La probabilité qu'un appartement se dégrade à notre insu jusqu'à devenir insalubre est inexistante. Nous avons la volonté et il est de notre intérêt d'entretenir correctement les appartements que nous possédons. Mais plus que l'intérieur c'est l'enveloppe et la structure des bâtiments qui focalisent notre attention.

Les logements et appartements d'immeubles voués à une prochaine démolition ne sont plus entretenus, mais ce n'est pas à notre insu et nous en surveillons la sécurité de toute façon

Quand l'inventaire 2012 sera-t-il mis à jour ?

Réponse directe de la Municipalité: En fait l'inventaire doit être poursuivi. Celui entrepris en 2012 ne concernait que les bâtiments locatifs et nous aurions dû, depuis, l'étendre à tous les bâtiments de la commune (écoles, administrations, etc.). Cela n'a pas été fait faute de personnel, mais nous sommes maintenant, en 2017, en mesure de l'entreprendre puisque nous avons enfin le personnel adéquat.

Sur cette entreprise, et dans le cadre des travaux pour l'obtention du label Cité de l'énergie, viendra se greffer un inventaire des caractéristiques énergétiques de nos bâtiments. Cet inventaire, encore en projet, nous servira à moyen terme (3-5 ans) d'outil de gestion et de planification.

<u>Vœu N°1</u>: La COGEST souhaite que la Municipalité informe régulièrement le Conseil Communal de l'avancement de cet inventaire.

En quoi et comment Renens a-t-il pu faire valoir ses souhaits dans la conception et la destination des aménagements du CIGM ? (page 22)

Réponse directe de la Municipalité: La Syndique (Marianne Huguenin) et le Municipal Olivier Golaz ont fait partie du groupe de travail du CIGM, mais le Conseil Communal n'a lui jamais été consulté.

Remarque N° 2: La COGEST regrette que le Conseil Communal n'ait pas été plus impliqué pour le projet du CIGM.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Le Conseil communal a été impliqué par le biais du préavis N° 59-2014, ainsi que par le préavis intercommunal N° 66-2015. Le CSM est maître d'ouvrage et dans ce rôle a mis sur pied un concours d'architecture avec une implication de la Syndique de l'époque et de la responsable du SDOL dans le jury. De plus, il s'agit d'un PAC (plan d'affectation cantonal).

➤ La COGEST prend note de la réponse, toutefois l'implication aurait pu se faire par une information plus régulière et détaillée. (page

<u>Observation N° 4</u>: La COGEST n'a pas obtenu de réponse à la question : « quels sont les engagements pris dans ces projets ?»

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Comme dans tout projet de plan de quartier, la Municipalité convient d'une répartition des tâches et des coûts d'équipements entre propriétaires et collectivités publiques, ici les villes de Prilly et de Renens. Les coûts à charge de ces dernières ont été présentés dans le préavis N° 100-2016, voté en juin 2016. Pour le CSM, en particulier, la Ville est caution et une promesse de subvention pour le déficit a été accordée.

La COGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Renens chantier ouvert - Combien de chantiers ? Combien ont été menés simultanément ? Comment et quand la population a été informée ? Est-ce que des indemnisations ont été accordées aux commerçants gênés par les travaux ? Si oui combien et quelles conditions d'octroi ? Sinon pourquoi ? (page 23)

Réponses écrites de la Municipalité:

Combien de chantiers?

102 permis de fouilles pour les chantiers privés sur domaine public. Pour la commune de Renens, 25 chantiers répartis entre les collecteurs, l'éclairage public, les modifications routières et les changements d'enrobés.

Combien ont été menés simultanément?

Difficile d'être exact, certaines dates se chevauchant partiellement. Nous pouvons cependant tabler sur une dizaine de chantiers simultanés, en moyenne.

Comment et quand la population a été informée ?

Soit par le biais de Renens en mouvement, soit par le biais d'affichettes dans les entrées et/ou panneaux d'information posés au droit des accès des chantiers. Pour les permis de fouilles, ceux-ci sont gérés par les tiers, pour les petits chantiers et avec l'aide de la commune pour les grands.

Est-ce que des indemnisations ont été accordées aux commerçants gênés par les travaux?

NON, s'agissant de travaux d'intérêt publics la commune n'indemnise pas les commerçants gênés.

Bien des chantiers de fouilles en pleine route ne dépendent pas comme on le croit de la Commune, notamment ceux qui concernent l'eau et le gaz (SIL).

La commune octroie les permis et conçoit avec PolOuest les solutions liées aux difficultés de circulation occasionnées par les chantiers. Elle veille aussi à une certaine coordination de façon à préserver partout une fluidité acceptable, avec ses propres chantiers aussi.

Il n'y a pas d'obligation légale et il a été décidé, une fois pour toutes, notamment à l'occasion des chantiers touchant la gare, de ne pas entrer en matière. Pour minimiser le tort éventuel fait aux commerces, la commune fait un effort tout particulier d'information en amont et s'évertue à maintenir des accès aussi aisés que possible. Les travaux ont pour objectif l'amélioration du fonctionnement urbain et cela profite aussi aux commerces. Si des commerçants expriment des plaintes, ils sont écoutés et des améliorations sont apportées à la signalétique et l'organisation du chantier.

<u>Observation N° 5</u>: La COGEST comprend qu'il n'y ait pas d'indemnisation pécuniaire, toutefois, elle souhaite que la Municipalité s'engage à soutenir les petits commerçants dans les phases de travaux en leur offrant notamment des espaces institutionnels de communication avec par exemple : de la visibilité, de la publicité ou autres moyens.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Le concept Renens en Mouvement prend en compte les différents aspects soulevés par cette observation. Une meilleure visibilité aux commerces a notamment été donnée dans le cadre de la fermeture du passage inférieur du Léman. Cette problématique fera l'objet d'une attention particulière lors de la construction du tram.

La COGEST accepte cette réponse. Elle souhaite néanmoins être informée de ce qui sera mis en place en matière de communication et de visibilité lors de la construction du tram.

Qu'est-ce qui est organisé pour vérifier que la sécurité des ouvriers sur les chantiers soit respectée, ainsi qu'il n'y ait pas de travail au noir ou de dumping salarial ? Quelles sont les prérogatives de la Ville de Renens ? (page 25)

Réponse écrite de la Municipalité: Ce point relève de la responsabilité des entreprises concernant la sécurité de leurs employés. Si des éléments flagrants devaient être constatés par le service des travaux, l'entreprise en est avertie immédiatement. Pour le travail au noir, le Canton effectue des contrôles. Par ailleurs, l'inspection intercommunale des chantiers est un organe de contrôle et de prévention des accidents Il applique le règlement de prévention des accidents dus aux chantiers sur les chantiers privés...

Réponse directe de la Municipalité: Il faut relever que nous vérifions que les entreprises soumissionnaires paient leurs charges sociales ; c'est une condition sine qua non à leur participation aux concours publics.

Les très gros chantiers, rares, sont en général confiés à des consortiums d'entreprises ; sinon, pour les chantiers d'importance petite et moyenne, de ceux qu'une entreprise locale peut exécuter seule, la sous-traitance est interdite.

L'institution chargée du contrôle de la « Sécurité au travail » est, comme déjà mentionnée, l'Inspection intercommunale des chantiers. Sous contrat de la SUVA son domaine couvre les neuf communes de l'Ouest lausannois. Elle applique au nom de ces communes le règlement vaudois du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers.

Son rapport d'activité 2016 sera remis à la COGEST.

<u>Observation N° 6</u>: La COGEST souhaite que lorsque des travaux sont adjugés à un consortium les entreprises qui participent aux consortiums soient également soumises à l'interdiction de la sous-traitance afin de lutter contre le travail au noir et le dumping social.

Réponse de la Municipalité: Nous ne travaillons pas avec des consortiums. Pour le reste, nos cahiers des charges spécifient que si de la sous-traitance devait être prévue, l'entreprise est soumise aux mêmes régimes que celle de base. Une annonce au maître d'ouvrage doit néanmoins être validée par le service.

La COGEST est dubitative avec cette réponse, car en séance on nous a dit : «Les très gros chantiers, rares, sont en général confiés à des consortiums d'entreprises.... ».

Toutefois, elle accepte cette réponse et encourage la Municipalité à continuer ses efforts en matière de lutte contre le travail au noir et le dumping social tout particulièrement lors de sous-traitance.

La ferme des Tilleuls : quelles ont été les raisons des nombreux retards ? La COGEST a appris qu'il y aurait eu de nombreux problèmes architecturaux tels que des normes ECA pas en ordre, des oublis en cascades, des évacuations trop importantes, est-ce exact ? Si oui que s'est-il passé et quelles sont les conséquences financières ? (page 26)

Réponse écrite de la Municipalité : En préambule, il nous semble nécessaire de préciser que ce chantier est toujours en cours et que les bâtiments "La Ferme" et "Le Rural" seront ouverts au public dès le 13 mai 2017.

En ce qui concerne l'ECA, la Commune a l'obligation de respecter les exigences légales qui sont indispensables à l'obtention du permis d'habiter.

Pour les autres questions, les éléments suivants figurent dans le rapport de gestion 2015 et répondent à notre avis à vos questions :

Les travaux prévus dans le préavis N° 43-2013 concernent la remise en état et l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment (façades, pierres de taille, fenêtres, charpente, couverture-ferblanterie) et des installations techniques, ainsi que la pose d'un ascenseur.

A l'intérieur, il était prévu de maintenir les locaux dans l'état existant avant les travaux.

En cours de chantier, plusieurs éléments imprévus ou imprévisibles sont apparus, dont les principaux sont l'exécution d'un bassin de rétention pour les eaux claires, le changement du point de raccordement aux collecteurs communaux et l'évacuation du matériel des squatteurs. La totalité du poste "divers et imprévus" figurant au devis du préavis a été absorbée par ces travaux.

Cependant, des travaux d'aménagements intérieurs non prévus dans le préavis N° 43-2013 sont indispensables afin de rendre les lieux habitables et utilisables en tenant compte des précisions intervenues en cours d'année sur les besoins nécessaires au fonctionnement de la fondation.

Les travaux sont les suivants :

- Augmentation du nombre de WC et déplacement de trois d'entre eux à l'entresol
- Compléments d'installations techniques : électricité, chauffage
- Revêtements de sols et compléments de planchers
- Pose de faux plafonds selon les exigences de l'Etablissement cantonal d'assurance
- Réfection des boiseries existantes pour sauvegarder la valeur patrimoniale du bâtiment
- Plâtrerie-peinture
- Maçonnerie (gaines, rhabillages)

<u>Le Rural</u>

En ce qui concerne le rural, pour isoler, finir les murs et rendre ces locaux habitables (hormis la cuisine), la somme est estimée à CHF 190'000.-.

En l'absence d'un projet définitif d'aménagement intérieur, celui-ci n'étant pas abouti fin 2015, il a été décidé de simplement fermer le volume existant, de niveler les sols et de poser des conduites (électricité et eau) en attente, en vue du futur aménagement.

Le montant total des travaux supplémentaires avait été estimé, pour la Ferme et pour le Rural, à CHF 1,0 mio. Cette prévision de dépassement a fait l'objet d'une décision municipale, qui a été présentée à la Commission des Finances et le Conseil Communal a été informé par un "sous la Loupe" du 25 septembre 2015.

L'Annexe

Les travaux liés à l'Annexe débuteront en 2017.

Réponse directe de la Municipalité: Les «problèmes» évoqués dans la question de la COGEST peuvent se résumer ainsi :

D'une part par les imprévus (absorbés par le poste du même nom) que furent :

- a) le nettoyage des reliques de l'occupation des lieux par les squatters,
- b) le nouveau raccordement aux collecteurs communaux
- c) la construction d'un bassin de rétention

D'autre part, par les travaux d'aménagement intérieurs apparus indispensables en cours de chantier en raison d'une dégradation importante des planchers, que les visites des experts n'avaient pas détectée, ainsi que d'une définition plus précise des attentes du projet.

Le bassin de rétention n'était pas prévu au départ parce qu'en l'état il n'y en avait pas. L'eau de pluie était jusque-là et depuis toujours absorbée par le sol et s'écoulait par voie naturelle. Cependant, dans le cadre de la rénovation des bâtiments et, plus encore, dans l'éventualité d'une augmentation de la surface imperméable alentour (revêtement bitumineux pour parking, accès et stockage) nous nous sommes trouvés dans l'obligation nouvelle de prévoir un bassin de rétention. Ce bassin doit faire office de tampon en cas de fortes chutes de pluie, un tampon évitant l'engorgement des canalisations et les inondations qui en résulteraient. Cette nécessité de prévoir des bassins de rétention, une obligation légale, est une conséquence de la densification des constructions et de l'accroissement des surfaces imperméabilisées. Nous avons choisi un bassin assez grand pour permettre une certaine liberté dans l'exploitation des surfaces extérieures et pour parer, autant que possible, à de futures mauvaises surprises.

Enfin il faut rappeler que la Ferme et son Rural sont deux bâtiments classés, une caractéristique qui ne simplifie pas les travaux de conception comme d'exécution.

<u>Observation N° 7</u>: La COGEST est surprise, voire dans l'incompréhension, que le choix des architectes et certains maîtres d'œuvre n'aient pas été faits en fonction de leurs connaissances et compétences pour traiter des monuments classés.

La COGEST est aussi dubitative sur la quantité d'imprévus et du nombre de travaux qui ne figuraient pas dans le préavis. Elle désire être éclairée sur ce qui a amené cette situation et connaître les mesures qui ont été prises.

De surcroît, elle regrette également que le Conseil Communal n'ait pas été averti des raisons des changements d'affectation comme par exemple avec le restaurant qui est devenu une buvette.

Réponse de la Municipalité: En juillet 2011, la Municipalité avait procédé à une présélection de trois bureaux d'architecture reconnus pour leurs qualifications et compétences à pouvoir répondre à la problématique patrimoniale spécifique de ce mandat. Le bureau d'architecture retenu peut faire valoir une très grande expérience dans le cadre de rénovations de patrimoine tel que la Cathédrale de Lausanne, le Château de l'Aile à Vevey, le Château de Valère à Sion, etc. Par conséquent, aussi bien le bureau d'architecture que les maîtres d'état avec qui ils ont travaillé ont été choisis en fonction de leurs expériences et pratiques dans la rénovation d'ouvrages classés.

Dans le préavis N° 43/2013, il est indiqué à la page 7 "l'intérieur sera maintenu en l'état de manière à permettre une réappropriation future la plus simple possible". En effet, les travaux prévus dans ce préavis concernaient la remise en état et l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment (façades, pierres de taille, fenêtres, charpente, couverture-ferblanterie) et des installations techniques, ainsi que la pose d'un ascenseur. Malheureusement, cette option n'a pas été possible en raison de l'état irréparable de certains éléments de construction.

Des travaux d'aménagements intérieurs non prévus ont été indispensables afin de rendre les lieux habitables et utilisables et en prenant en compte des précisions intervenues en cours d'année sur les besoins nécessaires au fonctionnement du lieu culturel. Ainsi, les principaux éléments imprévus ou imprévisibles liés à la présence de squatters lors de l'élaboration du préavis ont été :

- augmentation du nombre de WC et déplacement de trois d'entre eux à l'entresol
- compléments d'installations techniques: électricité, chauffage
- revêtements de sols et compléments de planchers
- exécution d'un bassin de rétention des eaux pluviales
- changement du point de raccordement aux collecteurs communaux
- évacuation du matériel des squatteurs
- pose de faux plafonds selon les exigences de l'Etablissement cantonal d'assurance
- réfection des boiseries existantes pour sauvegarder la valeur patrimoniale du bâtiment
- plâtrerie-peinture
- maçonnerie (gaines, rhabillages)

L'ensemble des travaux complémentaires et dépassements au crédit seront justifiés et feront l'objet de développements circonstanciés dans le préavis complémentaire qui sera déposé au Conseil communal.

Concernant l'établissement public, d'abord envisagé comme restaurant, le processus a été complexe. Au début pensé dans la maison, son installation s'est heurtée à des contraintes d'ordre spatial (espace insuffisant pour avoir la cuisine et la salle de restaurant sur le même étage), d'exploitation (installation d'un séparateur de graisse et d'un système de ventilation obligatoires) et de respect du patrimoine (ventilation sur façade). L'alternative a été de réfléchir à une solution de restauration dans le rural, solution qui s'est rapidement trouvée confrontée au fait qu'il avait été décidé de ne pas isoler cet espace et que par conséquent aucun investisseur n'imaginait prendre un risque pour un établissement public dans un lieu non chauffé. La solution de départ, à savoir de l'installer dans la maison, permettant l'utilisation de la terrasse sud, s'est révélée la meilleure. Afin de contourner les contraintes mentionnées ci-dessus, la meilleure option a donc été de mettre en place une offre transitoire de type buvette, plus souple et conviviale, qui a permis finalement de convaincre un partenaire externe, qui a pris l'entier de l'investissement du lieu à sa charge.

La COGEST refuse la position de la Municipalité. Elle est étonnée par la réponse qui laisse entendre que l'inspection des lieux en vue de l'établissement du préavis et des budgets n'a pas pu être faite dans des bonnes conditions.

La COGEST désire instamment avoir accès aux PV de chantier et ne pas attendre que le préavis soit bouclé comme ses prérogatives le permettent.

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

Mme Irène Frei-Premet, Les Verts

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Effectivement, je trouve que le dépassement a été très important et je trouve regrettable que les PV de chantier ne soient pas fournis, car quand nous ne connaissons pas les détails, au

fond, nous pouvons plus facilement imaginer le pire. Il serait beaucoup plus simple de poser carte sur table et que les PV puissent être fournis.

• M. Eugène Roscigno, PSR

Monsieur le Président,

De toute manière la Commission des finances (COFIN), au moment où le préavis sera bouclé, aura le préavis, le bouclement et toutes les questions pourront se poser.

Je trouve que la réponse de la Municipalité est une réponse bonne et complète. J'estime que dans les conditions actuelles il faut l'accepter et au moment où la Commission des Finances recevra le bouclement du préavis, s'il y a des questions, la Commission des Finances pourra reprendre certaines positions de la Commission de gestion (COGEST). De même que ce sujet pourrait être traité lors de la séance commune COFIN/COGEST, puisque c'est très financier. Merci.

Réponse de Mme Nathalie Jaccard, Présidente de la COGEST

M. Roscigno, je pense que vous avez oublié un point. A partir du moment où une observation est classée, nous ne pouvons plus revenir sur ce sujet. Je crois que si nous ne considérons pas la Ferme des Tilleuls comme étant un problème de gestion, alors c'est que je crois que cette Commission ne sert à rien. Garder cette observation ouverte permettra effectivement de comprendre ce qui s'est passé. Peut-être que tout est en ordre, mais je trouve que nous devons comprendre et je pense qu'il serait regrettable que ce Conseil ne veuille pas comprendre plus en avant ce qu'il en est. De ce fait, je vous invite, au nom de la Commission de gestion à suivre notre recommandation et à maintenir cette observation.

M. François Delaquis, PSR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, c'est de la gestion, mais ce qui m'étonne et me gêne dans cette observation, c'est dans quelle mesure la Commission de gestion peut juger de la qualité et des compétences des architectes? Je pense que c'est une déclaration purement qui est faite. La Municipalité nous indique que le bureau d'architectes mandaté a notamment travaillé sur la Cathédrale et d'autres bâtiments importants, donc là je trouve que c'est un peu dommage. D'autant plus qu'il nous est dit qu'un préavis va être déposé, donc ce n'est pas simplement la Commission des finances qui pourra se prononcer, le Conseil pourra, au moment du dépôt du préavis complémentaire, faire ses remarques, ses suggestions, etc... Voire, s'il y a des grosses fautes qui ont été commises, refuser le préavis complémentaire. Il me paraît donc prématuré, aujourd'hui de traiter cela sous la forme d'une observation.

Réponse de Mme Nathalie Jaccard, Présidente de la COGEST

J'entends bien ce que vous dite M. François Delaquis, nous avons appris, après que nous ayons déposé notre observation que les architectes qui avaient traité la Ferme des Tilleuls avaient notamment fait la Cathédrale. Nous ne sommes en train de dire qu'il y a des fautes qui ont été commises mais nous avons envie de comprendre ce qui s'est passé. Lorsque l'on

se retrouve avec un bassin de rétention, qui n'était pas prévu, finalement trop grand, je pense qu'il y a de quoi aller voir ce qu'il se passe. Le rôle de la Commission de gestion ce n'est pas simplement de comprendre pourquoi il y a des tulipes qui ont été plantées à la place de bégonias. Je pense que, typiquement, sur ce sujet-là nous sommes sur un problème de Commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à la majorité (7 voix "contre" et 7 abstentions) que le Conseil accepte le maintien de cette observation.

A l'issu de ce vote, M. le Président s'excuse auprès de la Municipalité pour avoir omis de lui passer la parole avant le vote.

• M. Jean-François Clément, Syndic

Notre réponse, mentionnée dans le rapport, ayant été exhaustive et un préavis complémentaire étant annoncé, nous ne pensions pas en dire plus, si ce n'est que c'est un lieu magnifique qui a déjà ouvert ses portes, qui est extrêmement attractif, qui vit bien, et qu'il est souhaitable de ne pas l'entacher avec des craintes qui ne seraient pas justifiées.

En matière de développement durable quels ont été les piliers qui ont été privilégiés en 2016 ? Pour quelle stratégie et pour quels objectifs ? (page 30)

Réponse écrite de la Municipalité: Les trois piliers principaux en 2016 ont été la promotion des réductions et économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, et le travail de labellisation pour le réaudit de "Cité de l'énergie". Le fait le plus marquant a été l'organisation de la Semaine européenne du développement durable qui s'est déroulée du 30 mai au 5 juin 2016. La direction de Gestion Urbaine et Développement durable (GUDD) a organisé trois séances thématiques. Le 1er juin, une animation sur le thème de la biodiversité a été organisée au Parc Sauter avec des animations ludiques et des actions de sensibilisation. Le 2 juin, une cinquantaine de personnes ont assisté à une soirée sur le développement d'une bourse solaire à Renens. Et enfin, le 4 juin, un stand sur les produits alimentaires de proximité a été tenu sur la Place du Marché avec la collaboration des maraîchers. Plus de détails sur ces actions dans le rapport de gestion 2016.

Réponse directe de la Municipalité: C'est l'obtention du label Cité de l'énergie qui nous a demandé les plus gros efforts, un énorme travail, marqué par une multitude de mesures. Ce label peut servir au marketing de la Ville, aux soins de son image, il nous positionne vis-à-vis de nos partenaires et nous permet plus facilement d'en obtenir un comportement respectueux de l'environnement, il nous donne aussi un accès direct à la confédération à ce même propos. Nous faisons de ce fait partie de l'association des villes détentrices du label et à ce titre participons à des séances d'échanges

d'expériences et de bonnes pratiques. Nous y trouvons des encouragements à progresser et y gagnons de précieuses synergies.

Mais le plus important c'est ce qu'il faut faire pour l'obtenir, c'est toute la réflexion à mener sur les actions de la commune, c'est l'acquisition des connaissances et l'élaboration d'une pédagogie pour sensibiliser et responsabiliser tous les employés à la problématique du développement durable. Ce souci de l'environnement doit être diffusé partout pour que, dans chaque service, on puisse procéder à l'adoption des mesures que commande le label.

Après l'audit à venir en avril (l'audit est à repasser tous les quatre ans) et la connaissance de ses résultats, des actions de communication et d'information seront organisées à destination des institutions comme de la population. La COGEST, si elle le souhaite, pourra faire l'objet d'actions particulières. Le catalogue des mesures est d'ailleurs à sa disposition.

<u>Remarque N° 3</u>: La COGEST félicite la Municipalité et le service pour le travail accompli pour obtenir le renouvellement du Label Cité de l'Energie d'autant plus, qu'elle est maintenant consciente de ce que cela implique.

OBSERVATIONS MAINTENUES EN 2015

Observation N° 8: La COGEST aimerait que le service s'assure que la cure et les éventuels autres bâtiments soient bien occupés par des membres d'ALJF

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Le service fera un état des lieux global avec cette association afin de s'assurer que les conditions des contrats de prêt à usage, concernant des bâtiments communaux mis gratuitement à disposition, soient bien respectées.

La COGEST se réjouit de cette réponse et que la Municipalité se préoccupe de cette problématique. La COGEST maintient son observation jusqu'à cet état de lieux global.

<u>Réponse directe de la Municipalité en 2016</u>: La réponse et ses compléments se trouvent dans le rapport de gestion sous « Gérance, Avenue du 1^{er}-mai et de Crissier 1b, les deux derniers lieux où logent des étudiants de l'ALJF.

Nous avons rencontré le nouveau président et lui avons demandé un tableau de la situation précis et complet, sans omissions. A notre avis il ne s'est pas dérobé.

Les étudiants qui obtiennent un contrat de location répondent au départ à toutes les exigences de sélection. Ensuite les situations évoluent et les contrôles sont difficiles. En tant que locataires ils jouissent des droits que la loi attache à leurs contrats. Et comment savoir, par exemple, si la personne qu'ils hébergent à un moment donné est un sous-locataire plutôt qu'une relation en visite ? Et comment définir les limites entre usage normal et abus ? Ce que l'on peut dire c'est que l'Association a mis en place des outils pour assurer un contrôle aussi rigoureux que possible et qu'elle en fait usage. La question de savoir ce qu'il se passera avec les locataires après le départ de l'ALJF est un réel souci. Nous nous en préoccupons.

La COGEST accepte cette réponse, cette observation est classée

Culture - Jeunesse - Affaires scolaires - Sport : Myriam Romano-Malagrifa - Municipale

OBSERVATIONS MAINTENUES EN 2015

<u>Observation N° 11</u>: La COGEST regrette que certains sujets de prévention reviennent systématiquement, alors que d'autres sont très vite archivés, alors qu'ils seraient tout autant utiles à nos enfants. Et que le biais des UAPE, des APEMS, autres structures, etc. ne soient pas plus utilisés pour faire de la prévention.

<u>Réponse 2015 de la Municipalité</u>: Le terme prévention est très large et exigerait une clarification des concepts évoqués.

Il est important de rappeler que la dimension collective différencie le champ familial de celui de l'UAPE et de l'APEMS et la dimension socio-éducative différencie le champ UAPE et APEMS de celui de l'école. Les projets de prévention menés dans ces différents lieux ne peuvent donc être identiques, mais tendre dans sa complémentarité à une prévention plus complète des enfants et des jeunes.

Au sein des APEMS et des UAPE de Renens, le travail de prévention fait partie des missions auxquelles il est prêté attention dans de nombreux domaines, en cohérence avec la dimension socio-éducative des lieux d'accueil.

- En proposant une alimentation de qualité, explicitée et soutenue auprès des enfants
- En sensibilisant les enfants au mouvement et aux activités physiques
- En offrant et en intégrant une vie saine et accès à la vie en nature
- En offrant et en sensibilisant aux notions d'hygiènes dentaire et corporelle
- En prévenant les accidents et en responsabilisant les enfants face aux dangers
- En travaillant sur la prévention des situations de maltraitance
- En accompagnant et en faisant découvrir aux enfants la collaboration, l'insertion,
 l'intégration et la non-discrimination
- En accompagnant les familles par le soutien à la parentalité et la construction du lien social
- Sensibilisation au respect de l'environnement et à la réduction des déchets

La clinique dentaire collabore aux groupes santé scolaire et les infirmières scolaires afin de coordonner leur action.

De plus, de nombreuses collaborations ont lieu à l'interne du service entre Clinique scolaire, Enfance et Intégration.

En conclusion, la prévention au sens large du terme est abordée de multiples manières, chacune étant adaptée au contexte donné et au public cible. Dans ce sens, la Municipalité de Renens estime répondre de manière adéquate aux préoccupations de la Commission de Gestion en matière de prévention, mais reste néanmoins attentive à l'évolution constante de ce thème.

La COGEST maintient son observation et est convaincue que la prévention peut bénéficier d'un large panel et pense que c'est à elle de décider si la réponse est adéquate ou non

<u>Réponse 2016 de la Municipalité</u>: Une réponse a été apportée par le Service durant la rencontre avec la COGEST.

La COGEST a pris acte de la réponse de la Municipalité

<u>Observation N° 14</u>: La COGEST a été surprise de constater une absence de communication entre le service Culture-Jeunesse-Sport et Sécurité sociale en matière de difficulté de logements pour nos jeunes, des solutions doivent être trouvées.

<u>Réponse 2015 de la Municipalité</u>: La communication existe entre CJS et l'office du logement, qui est à disposition de toute la population, y compris et bien entendu des jeunes. Certaines situations ont déjà été transmises par l'intermédiaire de Jeunesse. A ces occasions, les jeunes en question ont été reçus, écoutés et conseillés. Il n'en reste pas moins que l'office du logement ne dispose pas de logements à attribuer et que le contexte de pénurie de logements ne permet pas de résoudre toutes les problématiques rencontrées.

La COGEST s'étonne de cette réponse alors que la réponse de l'observation précédente nous apprend qu'il n'y a pas de demande. De ce fait, elle maintient son observation afin de clarifier ces incohérences.

<u>Réponse 2016 de la Municipalité</u>: La réponse à l'observation précédente (13) concernait les foyers d'urgence et les AEMO (Action éducative en milieu ouvert).

La réponse à l'observation 14 concernait des demandes de logements faites à l'Office du logement.

Il s'agit de demandes à des niveaux différents. Dans le premier cas, c'est une mesure d'aide et d'accompagnement éducatif avec ou sans l'éventualité d'être logé dans un foyer alors que dans l'autre il s'agit de trouver un logement.

Cette recherche de logements concerne tous les jeunes qui à un moment ou à un autre quitteront le "cocon" familial, recherche qui peut s'avérer plus ou moins difficile ou urgente selon les situations. L'Office du logement a parfois été sollicité dans ce cas de figure. La très grande majorité des jeunes n'ont pas besoin d'un accompagnement éducatif dans cette transition, ce qui explique la différence entre les réponses aux observations 13 et 14.

Par contre, il existe des situations problématiques où il est nécessaire de trouver un logement d'urgence pour des jeunes en grandes difficultés. Par exemple des jeunes qui ne pourraient pas rester dans leur famille pour des raisons diverses. Ces cas extrêmes existent et se sont déroulés à Renens. Dans ces cas de figure, des solutions ont été trouvées en collaboration avec le CSR et non l'Office du logement qui n'est pas compétent pour ces questions.

La COGEST accepte cette réponse

Informatique - Population - Sécurité publique : Olivier Golaz - Municipal

Sécurité informatique:

Quelles mesures de sécurité ont été prises l'année dernière et pourquoi ? Sur quels critères avez-vous basé ces choix de mise en service ? Est-ce dû à un audit de sécurité ? Ou à une attaque informatique ? (page 38)

Réponse directe de la Municipalité: La sécurité informatique se situe à plusieurs niveaux avec leurs solutions propres :

- 1. Infrastructure : Anti-virus sur tous les postes et serveurs avec la mise à jour en permanence.
- 2. Mail : anti-Spam entièrement géré par un fournisseur.
- 3. Collaborateurs : « Qui n'a pas été piégé », par un mail mensonger évoquant un ami perdu à l'autre bout du monde ou un rappel pour une facture d'un fournisseur connu. Le collaborateur est le point faible de la chaîne sécuritaire ; raison pour laquelle le SIR rappelle ponctuellement les règles de comportement.

En outre, une séance de sensibilisation a été mise sur pied en janvier 2017, le 13 et le 26, dont le titre était « Gérer les risques humains et technologiques à l'ère de la dématérialisation des services et des entreprises », dispensée par Stéphane Koch. La séance était organisée par la SIE pour ses partenaires.

Cependant, il n'y a pas eu d'attaque néfaste dans l'administration, et pas non plus d'actions (mesure ou audit) particulières prises par le SIR.

La commune utilise le logiciel Kasperski depuis 10 ans comme anti-virus et pour toute la sécurité informatique.

Observation N° 8: La COGEST souhaiterait qu'un audit de sécurité informatique soit effectué au moins une fois par législature y compris celle-là.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: La Municipalité accueille favorablement cette observation. A préciser toutefois que les recommandations de l'audit devront être en adéquation avec les moyens financiers à disposition et le niveau de protection raisonnable pour des données d'une administration publique.

> La COGEST accepte cette réponse et se réjouit de voir la suite qui sera donnée.

Pourquoi avoir choisi Dropbox en sachant que c'est une plateforme américaine ? (page 38)

Réponse directe de la Municipalité: La Commune utilise Dropbox, car c'est la solution la plus simple à mettre en place et la plus connue. En plus, on n'a pas besoin d'avoir une boîte mail pour son utilisation. Ceci n'est pas une solution définitive.

Observation N° 9: Des solutions alternatives à Dropbox gérées par des entreprises suisses existent. Elles pourraient avantageusement remplacer Dropbox peu sécurisé et qui s'attribue les données mises sur leur plateforme. La COGEST demande que de telles solutions soient étudiées.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité rappelle que la solution proposée est provisoire et qu'une analyse pour une solution "plus adaptée" est en cours.

> La COGEST accepte cette réponse et souhaite être informée des solutions plus adaptées qui seront mises en place

Que se passe-t-il avec le Wifi MXX, pourquoi est-il si difficile de s'y connecter? Est-ce qu'un projet de wifi réservé aux autorités renanaises a été réfléchi? (page 40)

Réponse directe de la Municipalité: Pour le Conseil Communal, il n'y a pas de Wifi réservé. Par contre, dès lors que les conseillers ont un compte communal (prémon.nom@renens.ch), ils pourront se connecter au wifi « Administration » avec les nouvelles antennes. Le déploiement est prévu en 2017.

Remarque N° 4: Il serait judicieux qu'un Wifi accessible pour les conseillers communaux le soit dans les plus brefs délais afin de faciliter leur travail lors des séances du Conseil Communal et des séances de commissions. D'autant, plus qu'un certain nombre reçoivent électroniquement leurs documents.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Des nouvelles antennes Wi-Fi sont prévues dans la Salle de Spectacles pour septembre 2017. Les nouveaux accès seront donnés aux membres du Conseil.

➤ La COGEST est heureuse d'apprendre que pour la rentrée du Conseil tout sera opérationnel.

Accueil de jour - Affaires sociales - Intégration - Aînés : Karine Clerc - Municipale

Est-ce qu'une place aux parents est réservée dans l'un ou l'autre de ces deux dicastères ? Si oui qu'est-ce que cela implique ? Sinon pourquoi ? (page 44)

Réponse écrite de la Municipalité: Dans tous les projets institutionnels des lieux d'accueil, une grande importance est donnée à la famille, aux parents. L'accueil corrélé à l'éducation pédagogique ne peut se faire valablement qu'avec la participation "active" des parents, et le partage des valeurs communes.

Afin de garantir un socle pédagogique commun entre les lieux d'accueil, une charte est en construction, elle stipule notamment :

Accueillir "la famille au sens large":
 Soutien à la parentalité, co-éducation, co-construction avec les parents
 Prévention (primaire et secondaire)

Lieu de promotion de la santé

Accompagner les familles dans une démarche d'insertion(s) et/ou d'intégration :
 Lieu d'information des services officiels existants
 Lieu d'accueil d'urgence

Ainsi, de nombreux moments sont partagés avec les parents de manière individuelle ou collective, avec les enfants ou sans les enfants.

<u>Réponse orale de la Municipalité</u>: Il est prévu de mettre à disposition de tous cette charte dès sa finalisation. Elle sera aussi accessible depuis le site internet, comme proposé par la COGEST.

Au travers des lieux d'accueil, une place est faite aux parents. Le résumé des différentes structures communales figurant dans le rapport de gestion 2016 apporte de nombreux compléments aux relations et activités proposées aux parents.

La partie projet pédagogique du programme institutionnel des structures d'accueil de l'enfance est présentée de manière individuelle et orale aux parents à leur arrivée en garderie.

La garderie des Globe-Trotteurs transmet une version écrite aux parents et a prévu également une traduction de ce document dans les langues les plus usitées.

Les Globe-Trotteurs éditent également une gazette destinée aux familles.

Une communication de ces documents à plus large échelle que celles des parents placeurs, qui la reçoivent majoritairement par oral, nécessitent une réflexion sur la vulgarisation de l'écrit en évitant le "jargon" professionnel, qui est bien présent dans la plupart des projets institutionnels.

Le projet « Parents référents » au sein des structures d'accueil est en réflexion.

Observation N° 10 : La COGEST ne comprend toujours pas pourquoi le programme institutionnel et/ou pédagogique de toutes les garderies n'est pas remis aux parents. L'argument « de la non-compréhension » ou du manque de vulgarisation n'est pas selon elle pertinent. Il est essentiel d'impliquer les parents.

Elle souhaite que désormais ce programme soit à disposition et si des parents ne comprenaient pas, les éducatrices pourraient expliquer et échanger avec eux autour de la question. La COGEST pense que cela favoriserait la confiance, l'échange et le partage et permettrait de valoriser également cette profession.

Réponse de la Municipalité: Le projet institutionnel est un document conséquent qui comprend la ligne pédagogique, les références théoriques de l'institution, les aspects déontologiques des professionnel.le.s, les moyens choisis pour réaliser ces valeurs, etc. C'est un document qui met l'équipe d'accord sur le travail quotidien et qui sert de garde-fou pour s'ajuster dans la durée (c'est-à-dire, pour demeurer innovant et dynamique au fil du temps, des changements dans l'équipe, etc..). En outre, chaque structure a son propre document, qui peut faire entre vingt et trente pages. Les directions ont choisi de transmettre ce document lors d'un contact direct, précisément pour impliquer les parents dans un moment où les directeurs-trices sont disponibles pour cela, tout en vérifiant la compréhension par les parents. La question d'un document accessible s'est posée pour la charte, qui comprend les valeurs défendues par

l'institution, et qui elle, en cours d'élaboration, sera mise à disposition sur le site une fois réalisée.

Par ailleurs, les éducatrices et éducateurs ne disposent pas, dans la vie quotidienne, de temps pour avoir un échange pédagogique avec des parents, "sur le vif". Elles sont en permanence soit avec les enfants, soit avec les parents qui viennent déposer ou reprendre leurs enfants. Ainsi, tout échange sur la ligne pédagogique ne peut se faire que lors d'un entretien, dans de bonnes conditions, ou lors d'une soirée destinée aux parents. Ce type d'entretien est sollicitable en tout temps, et des soirées de parents sont régulièrement organisées. En outre, la mise en ligne des différents projets institutionnels pourrait avoir un effet de "comparaison" entre les structures, de la part des parents, effet qui ne peut entrer dans les critères d'attribution des places.

➤ La COGEST comprend que le projet institutionnel est un document trop conséquent. Mais elle ne peut que maintenir son observation, car il est nécessaire que les programmes pédagogiques de groupe qui existent soient accessibles aux parents comme par exemple avec des extraits synthétiques de ce qui se pratique dans les différents groupes avec notamment les valeurs, les projets, la vie du groupe.

M. le Président ouvre la discussion à propos de cette observation.

• Mme Irène Frei-Premet, Les Verts

Monsieur le Président,

Je souhaiterais savoir s'il y a d'autres communes, par exemple Lausanne, qui font un effort afin de faire quelque chose de synthétique?

Mme Nathalie Jaccard, Présidente de la COGEST, cède la parole à Mme Elodie Golaz Grilli, membre de la COGEST, qui est du métier et qui sait ce qu'il se pratique dans les autres structures.

• Mme Elodie Golaz Grilli, Membre de la Commission de gestion

Bonsoir à tous,

Je pense que Mme Karine Clerc est tout aussi à même de répondre à cette question. Toutefois, effectivement, oui une grande majorité des structures de la ville de Lausanne met à disposition des parents un programme pédagogique qui ne concerne que le groupe, ce programme n'est pas forcément institutionnel, qui, peut être effectivement trop lourd, mais pédagogique, décrivant les journées des enfants dans les groupes ainsi que les valeurs des équipes, ce que les équipes proposent aux enfants ainsi que leur choix et objectifs de même qu'une présentation des dites équipes.

Mme Nathalie Jaccard s'excuse auprès de Mme Karine Clerc pour ne pas lui avoir transmis la parole.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Il est vrai qu'il y a des structures à Lausanne qui réalisent la partie pédagogique du programme sous une forme vulgarisée avec des images. Je tiens quand même à préciser que cette observation ne concerne pas la transmission ou non de ce projet aux parents, car cette transmission se passe à l'occasion d'un entretien entre les Directions et les parents dont les enfants entrent à la garderie, il y a donc controverse au niveau de la forme. C'est à dire est-ce que nous mettrions ce programme sur le site, accessible à tous, ou non? Actuellement, le choix des Directions est de transmettre la partie du projet institutionnel, concernant les parents, à l'occasion d'un entretien, c'est le choix des Directions, qu'a priori, nous respectons.

Actuellement les Directions travaillent sur une charte au niveau de Renens. C'est un gros travail que de se réunir autour de la table afin de se mettre d'accord sur une charte. Cette charte sera réalisée cette année et disponible pour tout le monde. Pourquoi pas sur le site? A priori, notre Service n'est pas de tout opposé à l'idée de vulgariser un programme et d'y insérer quelques images afin le rendre accessible. Ce n'est simplement pas ce qui se pratique actuellement. J'ai l'impression que nous sommes à peu près d'accord, simplement nous sommes dans des temporalités différentes. Voilà ce que je peux dire pour compléter la réponse de la Municipalité.

o Mme Elodie Golaz-Grilli, Membre de la Commission de gestion

Merci beaucoup pour cette réponse qui va dans le sens favorable de la démarche. Je crois, effectivement, que c'est un travail conséquent, qui demande du temps aux équipes, en priorité, ainsi qu'aux Directions pour une relecture. Il n'y a pas de pression, il n'y a pas de temps donné pour la réalisation de ce le document, mais je pense qu'il est nécessaire d'avoir de tels documents pour les parents.

Il y a une démarche qui est faite dans le sens de transmettre par oral. Certains parents sont très à l'aise avec la réception orale de ce document, de prendre des notes, mais nous avons également à Renens une grande partie de la population qui n'est pas francophone. Le fait d'avoir un document écrit, pourrait leur permettre de demander à un voisin ou à quelqu'un de sa famille de traduire ce document et de mieux comprendre ce que son enfant vit dans le groupe et quelles sont les valeurs qui sont transmises par les équipes éducatives. Je pense que c'est nécessaire pour toutes ces familles, qui ne parlent pas ou peu le français. Merci.

Avant de passer au vote, M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément d'information.

Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous propose que nous attendions l'aboutissement de cette charte. Vu que moi-même, je ne sais pas encore exactement de quoi cette charte sera composée, s'il y aura des descriptions, s'il n'y aura que des valeurs... Donc, je propose d'attendre l'aboutissement de ce projet et après, pourquoi pas, travailler sur un document qui vulgarise d'une manière plus pragmatique la journée en garderie.

o Mme Nathalie Jaccard, Présidente de la Commission de gestion

Lors de notre visite au Dicastère, nous avions bien pressenti que vous étiez ouverte à quelque chose, raison pour laquelle nous avons posé cette observation et nous proposons aux membres du Conseil de la maintenir, ce qui nous permettra de retravailler avec la Municipalité l'année prochaine, d'autant plus que les propos de Mme Karine Clerc laissent entrevoir des choses très positives. C'est donc une observation à maintenir en vue d'un aboutissement l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à la majorité (2 voix "contre" et 2 abstentions) que le Conseil accepte le maintien de cette observation.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion sur le rapport de la Commission de gestion et ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité.

• M. Jean-François Clément, Syndic

Je souhaiterais vous remercier pour le travail effectué. Nous avons bien entendu en Municipalité que nous pouvions améliorer certains processus afin d'alléger et de faciliter le travail, dans le sens d'une collaboration encore améliorée entre la Commission de gestion et la Municipalité.

Je pense qu'il faudra que la prochaine Commission de gestion rencontre la Municipalité afin de voir quels sont les éléments que nous pouvons travailler ensemble dans le but d'alléger ce travail important et conséquent.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à Mme Nathalie Jaccard de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Ouï le rapport de la Commission de Gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2016

et donne décharge aux organes responsables.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES MEMBRES DU CONSEIL APPROUVENT LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016.

• Mme Nathalie Jaccard, Présidente de la Commission de gestion

Je vous informe que la Commission de gestion sera présidée dès le 1^{er} juillet 2017 par M. Johnson Bastidas, du groupe Fourmi rouge.

M. le Président remercie M. Nathalie Jaccard ainsi que les membres de la Commission de gestion pour leur travail.

13. Rapport de commission – Motion Jean-Marc Dupuis "Mise en œuvre d'une coopérative solaire"

M. le Président prie M. Vito Vita, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

• M. Vito Vita, Président-rapporteur de la Commission

Bonsoir à tous,

1. <u>Introduction du président</u>

Lors de la séance du Conseil communal du 2 février, M. Jean-Marc Dupuis a déposé une motion intitulée « Mise en œuvre d'une coopérative solaire. Déclarée recevable, le Conseil communal a décidé par vote que cette motion soit remise à la commission qui se réunit ce soir.

Le dépôt de la motion ainsi que le débat se trouvent aux pages 25, 26, 27, 28 du PV du CC du 2.2.2017.

La parole est donnée à la Municipalité.

2. Introduction de la Municipalité

M. Clément salue toutes les personnes présentes, souligne l'importance d'un tel projet, ainsi que la préoccupation de nos autorités, concernées par les projets novateurs, dont la résultante est un développement durable et responsable.

Mme Zurcher salue toutes les personnes présentes, et nous présente M. Caroline Tacchini, et M. Alain Peneveyre. Mme Zurcher nous informe qu'en mars 2017, il a été déclaré qu'un préavis sera déposé en septembre 2017, et voté en octobre. Le but de la commission de ce soir est de décider si on transmet cette motion à la Municipalité!

La parole est passée à Mme Tacchini et M. Peneveyre pour une présentation du projet à l'écran.

3. Présentation du contexte, des enjeux, et des principes d'une bourse solaire

Par son engagement actif dans le processus "Cité de l'énergie" depuis 1999 et l'obtention successive de ces labels en 2005, 2009, 2013 et 2017, la Ville de Renens est constamment active en matière d'énergie. Elle s'est dans ce but dotée d'un concept énergétique communal traduisant la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

L'un de ces objectifs est notamment d'assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire communal, en exploitant les possibilités de production locales.

Le potentiel des diverses sources de production d'électricité renouvelable a été évalué par le biais d'une étude de planification énergétique territoriale faite en 2015. Cette étude a conclu que le photovoltaïque représente la seule opportunité pour la Commune de produire de l'électricité renouvelable.

Cette étude a calculé le potentiel maximal de production d'électricité issue de l'énergie photovoltaïque, c'est-à-dire pour l'ensemble des toitures du parc bâti, et 98'000 m² de panneaux photovoltaïques (PV) pourraient ainsi être installés, produisant environ 15 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation de 3'650 ménages consommant 4'000 kWh/an.

Or, sur ces chiffres, il faut retrancher les toitures déjà équipées de PV ou en passe de l'être (démarche auprès de la Police des Constructions, actualisée au 09.02.2017), soit 25'600 m² représentant 4 GWh d'électricité par an ou l'équivalent de la consommation de 1'004 ménages.

Le potentiel restant se compose de petites, moyennes et grandes toitures (>400 m^2), qui peuvent encore s'équiper de panneaux photovoltaïques.

Un chiffrage a notamment été fait par rapport aux grandes toitures de nature privée ou publique encore vierges d'installations, plates ou orientées plein sud. Celles-ci permettent en effet de construire de grandes installations PV et de réaliser des économies d'échelle au niveau des coûts de construction, ainsi que de maximiser la production d'énergie.

Selon ces critères, 23'500 m² de toits pourraient être équipés de PV et produire 3.7 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation de 930 ménages supplémentaires.

Quatre cas de figure sont possibles pour couvrir les toits restants.

La Ville joue un rôle dans ces 4 cas de figure.

a. Bâtiments privés

- Les propriétaires décident par eux-mêmes de poser une installation PV et la financent.
- Pour encourager ce développement, la Ville propose depuis 2010 des subventions aux propriétaires (2017 = 40% du coût, mais au maximum CHF 1'600.- par objet).
- L'avantage de ce cas de figure est que chacun crée son installation selon ses besoins.
 La limitation provient du fait qu'on ne peut pas forcer un propriétaire à s'équiper et qu'il y a une majorité de locataires à Renens. Les gérances ne sont pas forcément très sensibles au développement durable.

b. Installations sur bâtiments communaux

- La Ville pose et finance des installations sur les toits de son propre parc bâti, notamment dans le cadre de nouvelles constructions et de rénovations des bâtiments.
- L'avantage de ce cas de figure est que la Ville possède de grandes toitures et montre une exemplarité. La limitation provient du fait que le nombre de bâtiments communaux adaptés (neuf ou projet de rénovation) est limité et des montants financiers nécessaires.

c. Location de toits aux contracteurs énergétiques (Romande Energie ou autres entreprises)

- Le contracteur pose sa propre installation et l'exploite (toits privés ou publics). Le toit soit se loue à un prix dérisoire, soit est mis à disposition gratuitement du contracteur, selon le contrat passé entre le contracteur et le propriétaire du bâtiment.
- L'électricité est propriété du contracteur. Il en fait ce qu'il en veut et peut par exemple la vendre au propriétaire du bâtiment sur le toit duquel l'installation PV est construite. Ceci est défini par un contrat entre le contracteur et le propriétaire du bâtiment.
- L'avantage de ce cas de figure est qu'il apporte une solution lorsque l'investissement photovoltaïque est trop important pour être porté par le propriétaire du bâtiment. La limitation est notamment le retour d'expérience du collège du Léman où le bilan financier est en défaveur de la Commune en raison des conditions défavorables stipulées dans le contrat signé.

d. Bourse solaire

- Un projet initié par l'Administration, pour toute personne physique et morale intéressée, ciblant les grandes toitures, sans emprunt bancaire supplémentaire contracté par l'Administration et dont le fonctionnement va être expliqué ci-après.
- L'avantage de cette bourse solaire est de proposer une solution supplémentaire/complémentaire pour développer le photovoltaïque à Renens, car elle est ouverte aux personnes ne pouvant pas investir elles-mêmes dans le PV. Cette proposition ne va pas remplacer les autres.

Le premier principe de base du projet de bourse solaire concerne l'utilisation de l'électricité.

Jusqu'à présent, pour toute installation de production d'électricité renouvelable, la totalité de l'électricité produite était injectée dans le réseau du gestionnaire du réseau local, en l'occurrence Romande Energie. Le gestionnaire a l'obligation légale de reprendre l'électricité photovoltaïque pour toute installation dont la puissance dépasse 10 kW.

Dans ce cas, l'entier des besoins en électricité du bâtiment est couvert par le propriétaire en achetant de l'électricité à Romande Energie.

L'électricité PV injectée dans le réseau était ensuite gérée au niveau national via Swissgrid, le gestionnaire du réseau de transport suisse.

Chaque kWh ainsi injecté était rétribué selon des tarifs fixés au niveau légal.

Le tarif de reprise par kWh injecté de Romande Energie est fixé selon les conditions du marché européen et suisse de l'électricité. Les conditions actuelles font que les tarifs de rachat proposés par ces entreprises sont faibles, soit de l'ordre d'environ 9 ct/kWh injecté

dans l'arc lémanique, voire moins dans d'autres régions. Ces tarifs sont de plus sujets à fluctuation au cours du temps : Romande Energie a annoncé une baisse de ces tarifs pour 2018-19 à un prix entre 4 et 5 ct/kWh.

Ces tarifs ne permettent pas de rentabiliser une installation.

L'autre possibilité de valoriser énergétiquement l'électricité photovoltaïque est de l'autoconsommer le plus possible dans le bâtiment sur lequel elle est produite.

La bourse solaire, propriétaire de l'installation PV, vend cette électricité produite au propriétaire du bâtiment-hôte au lieu que celui-ci consomme des kWh soutirés au réseau de Romande Energie.

Outre le fait de consommer une énergie produite localement (argument de durabilité), le système proposé est financièrement avantageux pour le bâtiment-hôte.

En effet, en cas de soutirage sur le réseau, le coût de l'achat d'électricité au réseau dépend du contrat passé entre le propriétaire du bâtiment et Romande Energie. En moyenne, le prix de cette électricité se monte à environ 20 ct/kWh pour un particulier habitant l'arc lémanique. Ce prix comprend les coûts de production, les frais de réseau (transport de l'électricité depuis la centrale jusqu'aux consommateurs) et les impôts et taxes.

Le fonctionnement général de la bourse solaire est le suivant, pour tout toit privé ou public choisi en fonction de son potentiel solaire.

a. <u>Technique</u>

Une analyse technique est menée par un mandataire spécialisé. Cette étude détaille entre autres les conditions du toit, le type d'installation PV, la surface de panneaux (m^2) , la production d'électricité attendue (kWh/an) et le coût d'investissement (CHF).

b. Recherche du financement

Le montant de l'investissement de la toiture photovoltaïque doit être couvert, ainsi qu'une marge sur cet investissement, nécessaire par exemple pour financer le travail réalisé par l'entité «bourse solaire».

Ce financement doit être couvert par toute personne physique ou morale intéressée à participer à l'équipement de toitures par des panneaux photovoltaïques, ne pouvant ou ne voulant pas le faire seules :

Bien que le projet soit monté par la Commune, la participation n'est pas limitée aux habitants de Renens, mais est ouverte à tous. Néanmoins, les toits équipés se limiteront au territoire communal.

Lorsque la totalité des fonds nécessaires est réunie, la construction de la toiture photovoltaïque peut débuter. La construction d'une installation par étapes successives n'est pas envisagée, car l'économie d'échelle sur les coûts de construction serait ainsi perdue.

c. Construction

La toiture photovoltaïque se construit selon l'offre faite par le mandataire spécialisé, puis est mise en service.

d. Exploitation

Pendant toute la durée de vie de l'installation photovoltaïque, l'entité «bourse solaire» gère :

- L'exploitation de l'installation
- Les aspects administratifs > Des retours d'expériences sur des systèmes analogues en vigueur en Suisse allemande et romande permettent d'estimer le temps de travail nécessaire entre 0.2 et 0.4 EPT. Cette estimation peut être reprise pour la bourse de Renens, avec un 0.2 EPT pour débuter.
- Les flux financiers, y compris la vente de l'électricité photovoltaïque au bâtiment-hôte et la vente de l'éventuel surplus à Romande Energie.
- Les relations avec les personnes physiques et morales ayant financé l'installation

e. <u>Fin de vie de l'installation</u>

L'entité «Bourse solaire» se charge soit du remplacement de l'installation PV par une nouvelle, soit du démantèlement de celle-ci.

La bourse solaire a comme but d'équiper des toits par des installations photovoltaïques; son but n'est pas en soi lucratif.

Les mécanismes financiers ont été approfondis ces derniers mois en collaboration avec le Service des Finances et la juriste de la Commune. La volonté est en effet de proposer un projet de bourse solaire où chaque toiture est en situation d'équilibre financier, mais en même temps d'avoir des conditions financières communiquées au public qui soient les mêmes lors de chaque recherche de financement.

Les éléments de base pris en compte dans cette analyse reviennent à faire la balance entre les recettes et les frais sur la durée de vie de chaque installation PV.

4. <u>Présentation de la Motion par M. Jean-Marc Dupuis</u>

M. Jean-Marc Dupuis précise, en préambule, que transmettre ou pas cette motion pour des raisons politico-politiciennes ne l'importe peu.

Ce qu'il désire c'est que ce projet, qui lui tient à cœur, se réalise et que la réalisation ne se borne pas simplement au dépôt d'un préavis, mais à la mise en œuvre concrète.

Il détaille ensuite le fonctionnement d'une bourse solaire ainsi que son fonctionnement dans lequel le consommateur devient acteur :

Une Bourse est une entité qui vend et qui achète, et c'est complexe, ça va de la gestion de la vente, de l'approvisionnement, etc... La Commune est l'initiant et le moteur. Le but est de mettre le consommateur au centre et on opère autour.

Le solaire est une technologie d'aujourd'hui au service de demain, c'est un investissement dans la durée, mais les technologies évoluent et les vérités d'aujourd'hui ne le seront pas forcément demain.

Par ex.: Il y a 25 ans le kWh solaire revenait à CHF 1.12, ce jour CHF 0.20.

Le futur de l'énergie est le stockage (ce jour les batteries, mais demain...).

Enfin au sujet de la structure de gouvernance de la bourse solaire, M. Jean-Marc Dupuis ne voit que peu d'alternatives à la coopérative chargée de lever des fonds de gérer les études et couvertures des toits ainsi que de l'entretien. Cette coopérative aura évidemment des liens étroits avec la commune qui en plus d'éventuelle prise de part pourra mettre gratuitement ces propres toits à disposition.

M. Jean-Marc Dupuis rappelle également qu'il milite activement pour la mise en œuvre de la stratégie 2050 et estime que les collectivités doivent y contribuer non pas en faisant « tout », mais en participant à des projets novateurs.

5. Discussions et questions

Question : Plusieurs scénarios sont évoqués, vers quoi on se dirige ?

Réponse : Cela reste à définir, un juriste étudie les divers scénarios, et les options seront évoquées dans le préavis qui sortira en septembre.

Question: Comment pensez-vous organiser le financement?

Réponse : Cela viendra de souscriptions, mais la SA ou la Coopérative devrait être privilégiée.

Question: Pourquoi je ne ferai pas seule mon installation?

Réponse : A cause des économies d'échelle. Le prix n'est pas proportionnel à la surface installée, car il y a des éléments techniques fixes, qui ont le même coût si l'installation est grande ou petite. La limite est la rentabilité et le retour sur investissements.

Question: La motion propose un retour sur investissement, comment va-t-on inciter à investir?

Réponse : C'est l'écologie par l'exemple. Le cas de Delémont, cette ville fonctionne en vase clos, mais paye local, mais plus cher. Mais Renens ne peut s'en inspirer, car nous n'avons pas de services industriels. Il faut compter sur une démarche citoyenne, créer une coopérative, mais ce sera du fond perdu.

Question : Analogie Bancaire : Une banque exige un rendement de 5.25% et le calcul se fait à l'envers ! En Fonction des sites, est-ce que ce serait envisageable ? Ou à l'inverse est-ce que le mécénat serait envisageable ?

Réponse : Le but d'une bourse solaire est qu'elle soit attractive et non spéculative.

6. <u>Délibération et vote</u>

Après délibérations, et discussions, nous avons voté à la question suivante :

Transmettons-nous cette motion à la Municipalité?

4 voix contre

3 voix pour

1 abstention

Par ce vote, la Commission recommande de ne pas transmettre cette motion à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

• M. Jean-Marc Dupuis, PLR

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La motion ne sera pas transmise à la Municipalité, telle est la conclusion du très bon rapport fait par mon collègue M. Vito Vita. Il n'y aura pas besoin de se prononcer.

Le rôle de la Commission est de statuer sur la prise en considération ou non, et de proposer au Conseil le renvoi ou non à la Municipalité. La Commission a pour but également de demander des précisions à l'initiant afin de faire ses recommandations en toute connaissance de cause. Cela ne devrait pas être non plus une réponse partielle de la Municipalité puisque cette étape intervient après, soit par la rédaction d'un rapport ou par un préavis annoncé à l'automne. Nous nous réjouissons.

Ces quelques considérations administratives peu intéressantes passées, venons-en au cœur du sujet.

Comme le rapport le mentionne très bien, le principe d'une Coopérative solaire est de gérer une bourse solaire, entité qui vend et qui achète du courant d'origine photovoltaïque. Dans ce cas, le consommateur devient un acteur à part entière.

Alors comment gérer cela? Il est vrai que la Commune pourrait tout prendre en son sein, ce qui me paraît assez compliqué vu le nombre de charge et le peu de ressources à disposition. Cela demande des connaissances spécifiques, beaucoup de mandats seraient nécessaires.

On peut aussi, comme cela est écrit, tout externaliser mais dans ce cas, nous ne sommes plus du tout dans l'esprit de la Coopérative solaire.

On peut également créer une association, cela se fait de temps en temps, c'est sympa. Toutefois, personnellement l'amicale de Jean Rosset, je n'y crois pas.

Reste deux formes de gestion de société; la Société Anonyme (SA) ou la Coopérative et c'est bien là le titre de la motion, raison pour laquelle je garderai cette motion ainsi et ne la transformerai pas en postulat.

Concernant les tâches d'une Coopérative ou d'une SA, il s'agit de gérer les souscripteurs, mettre en musique les projets, gérer et exploiter les panneaux et aussi créer des communautés d'auto-consommateurs. Ce sont des principes, validées par l'OFCOM, qui vont arriver et pour gérer cela, seule une SA ou une Coopérative travaillant évidement mains dans la main avec la Commune, sont les deux entités réalistes. Par contre, pour garder l'esprit visé et pouvoir prendre le maximum de personne avec, je pense que la Coopérative est nettement préférable.

A titre personnel, je me suis beaucoup engagé, notamment, au sein de mon Parti pour la transition énergétique, et ce n'était pas simple. Maintenant, il s'agit de passer à l'action. Comme cela a été dit, que vous acceptiez ou pas de transmettre cette motion m'est parfaitement égal, ce qui est important c'est l'objectif, qui n'est pas la rédaction d'un préavis, mais la réalisation d'installations.

Donc, comme j'ai donné les conclusions en préambule de mon intervention, je vous laisse face à vous-même pour choisir de voter, telle votre conscience vous l'indiquera et je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote la proposition de la Commission, à savoir le classement de cette motion.

C'EST À LA MAJORITE (15 VOIX "POUR" ET 2 ABSTENTIONS) QUE LA MOTION EST CLASSEE

M. le Président remercie M. Vito Vita ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis N° 3-2016 – Gestion de la santé et bien-être au travail au sein de l'Administration communale (2ème rapport)

M. le Président prie M. Johnson Bastidas, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

• M. Johnson Bastidas, Président-rapporteur de la Commission

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

La commission s'est réunie deux fois à la salle de la Municipalité. La première le mardi 18 octobre 2016 à 20h00. Suite à la décision de la commission dans sa première séance de demander au Conseil Communal de renvoyer à la Municipalité le préavis, celle-ci a pris la décision de le retirer de l'ordre du jour de la séance du conseil du jeudi 17 novembre 2016. Pour cette année 2017, la Municipalité a demandé à la commission de nous rencontrer pour une deuxième fois, afin de rediscuter le préavis sans pour autant nous soumettre un nouveau texte. Donc le texte du préavis N° 3-2016 fait foi pour notre deuxième séance qui a eu lieu le mercredi 10 mai 2017 à 20h00.

Pour rappel aux conseillères et conseillers communaux, étant donné que la Municipalité a présenté le même texte pour les deux séances, notre rapport se divise en deux parties, afin d'informer le Conseil communal du contenu de ces deux discussions.

Premier Rapport

La Municipalité est représentée par M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Karine Clerc, municipale, et M. Stéphane Robert, chef du personnel. Invité : M. Tom Lavanchy, Psychologue de l'IFA (Institut für Arbeitsmedizin, institut de médecine du travail, prestataire du projet)

La commission tient à féliciter à la Municipalité pour cette initiative, étant donné la responsabilité civile et pénale de l'employeur, prévue dans les articles 328 et 328b du CO, de l'art. 6 de la LTr, et de l'art. 82 de LAA. La personnalité du collaborateur doit être protégée ainsi que ces données personnelles.

La parole est donnée à Municipalité

La Municipalité exprime la difficulté des chefs d'équipe pour avoir les outils afin de comprendre et d'aménager la problématique des absences. Ce projet répond aux besoins de la Municipalité dans la recherche de solutions au même temps qu'il serait un nouveau point de départ d'une nouvelle culture de travail. Orienté vers les solutions à long terme, dont l'amélioration du quotidien au travail et l'amélioration de la prise en charge. La Municipalité illustre que cette méthodologie a été utilisée pour d'autres Municipalités y compris à Lausanne.

Bien que la Municipalité ne fût pas tenue à faire un appel d'offres, elle a étudié trois prestataires: AEH, moins cher, mais ne pouvait pas répondre à une demande pour une municipalité de la taille de Renens. ISMAT, plus cher, méthode rigide et pas adaptée à la commune. L'approche IFA l'a séduite. Le choix porté sur IFA correspond au conseil du courtier partenaire de l'assurance communale; il n'est pas nécessairement le moins cher. La Municipalité affirme ne pas avoir consulté l'institut universitaire romand de santé au travail (IST), car selon ses informations, il ne prête pas ses services. On est informé que l'assurance de la commune participe à hauteur de CHF 5'000.- à ce projet de gestion d'absences.

Avant de donner la parole au psychologue de l'IFA, le président de la commission fait deux constats sur le monde du travail aujourd'hui en Suisse à tenir compte dans la discussion :

- a La Suisse est devenue un référent mondial de la prévention au niveau des accidents au travail. Néanmoins, au niveau de la santé au travail, les chiffres ont pris l'ascenseur, selon les derniers résultats de la recherche en Suisse présentés au dernier congrès de santé au travail en juin 2016 à Fribourg ; on peut constater que les travailleurs-euses en Suisse sont malades à cause du travail.
- b La tendance actuelle d'appliquer à l'administration publique des méthodes de management du personnel propre des entreprises du secteur privé [qui sont dans la logique de la relation coûts-bénéfices ou de la recherche sans frein du profit], dénature l'essence du service public qui ne cherche dans aucun cas, ni la rentabilité ni le profit.

Le psychologue d'IFA illustre que ce programme est conçu pour résoudre ces problématiques et qu'il garantit la protection de données. D'après lui, l'expérience d'IFA dans l'évaluation et suivi de projets garantit le dispositif. L'idée c'est de diminuer les absences dans la perspective santé, mais il met l'accent sur l'évaluation individuelle. L'idée est de comprendre pourquoi le collaborateur est malade dans une logique de détection précoce. Être attentif aux signes et valoriser le soutien dans les trois étapes du projet, avant, pendant et après. Pour cela IFA met à disposition des médecins et psychologues du travail en cas de besoin. À Lausanne ce projet a été basé sur trois axes ; le management préventif des absences par les cadres, le suivi individuel des absences par des spécialistes en insertion professionnelle, et le renforcement du pilotage et le développement des indicateurs statistiques. À la commune de Lausanne, le projet s'est mis en place dans les trois services pilotes du SPeL entre 2010-11 et ensuite, il était étendu à la direction des services industriels entre 2012-2013, selon le psychologue avec succès.

La Commission souhaite que la Municipalité se plonge sur les aspects suivants :

Méthodologie

- a **La formation de cadres** : la formation des cadres est fondamentale, mais pour la commission cibler seulement les cadres dans la formation n'est pas suffisant. La Municipalité parle d'une nouvelle culture d'entreprise, donc pense-t-elle privilégier une culture hiérarchique ?
- L'entretien entre le collaborateur et le chef paraît l'unique outil d'accès à l'information. La commission désire avoir accès au canevas d'entretien ou au formulaire d'entretien. Que se passe-t-il si le collaborateur a une mauvaise relation avec son supérieur hiérarchique ou, si ce dernier est à l'origine des situations qui rendront malade le collaborateur? Que se passe-t-il si c'est le chef qui tombe malade?
- c Est-ce qu'il y a un outil de suivi et de contrôle de l'info recueillie et de garantie de la neutralité du supérieur hiérarchique ?
- Indicateurs/individualité: Étant donné que le travail est un processus collectif et que vous définissez votre projet comme « une approche non stigmatisante, non pénalisante » nous aimerions attirer votre attention sur la méthodologie du projet qui insiste sur des indicateurs basés sur l'individualisation/responsabilisation individuelle au moment de traiter les absences. [Voir aussi les indicateurs individuels de performance]
- e Étude préalable: Pour développer ce projet et rédiger ce préavis, il a dû y avoir un diagnostic au préalable. La commission se pose la question si un diagnostic a été fait, afin d'établir les vrais besoins à ce niveau-là (Stress, mal au dos, ergonomie, etc). Les chiffres présentés par la Municipalité dans le préavis sont bas par rapport à la taille de l'administration communale. La Municipalité informe qu'une enquête de satisfaction auprès du personnel n'a pas été privilégiée ni un état de lieu des absences, car faute de moyens.

f Aspects de forme :

- I. Ce projet a besoin d'un protocole de protection de données, ainsi que de plus de précision sur le rôle du médecin-conseil, car la pratique managériale dans certaines villes voisines coachées par IFA montre que l'employeur utilise le médecin-conseil pour violer le secret médical et la protection des données concernant l'état de santé du/de la collaborateur-trice.
- II. La Commission salue positivement la participation des deux délégués de collaborateurs dans la composition du COPIL.
- III. Pour la commission, la mise en place de ce programme est une démarche en amont, donc elle voit positivement l'évaluation du programme dans toutes ses étapes de mise en place afin de corriger si c'est nécessaire.

g Aspects de contenu

La Municipalité a eu une exposition de cinq heures par l'IFA afin d'expliquer la démarche. Les commissaires ont été insatisfaits de l'intervention du psychologue-IFA devant la commission, car elle était improvisée et sans supports explicatifs. La Commission se demande si une intervention plus préparée de l'IFA auprès de cette commission était envisageable.

h Aspects financiers

- A. Première question posée par la COFIN: sur le montant du mandat, sur l'attribution de ce mandat, sur les offres présentées et le critère de choix. Les réponses ont été données par la Municipalité dans son intervention en commission. Les absences coûtent, selon la Municipalité 2,6 EPT.
- B. Deuxième question : sur le besoin d'un 0.2 EPT de plus et sur la nécessité de tel poste : ce programme prévoit la formation de 60 cadres + les chefs services + la Municipalité+ adaptation de la nouvelle documentation. La gestion de l'outil de gestion d'absences de tous les collaborateurs, environ 280 personnes implique plus de travail de gestion, selon la Municipalité plus de volume de travail, car ce programme est un processus et les résultats se verront dans le temps.
- C. La commission remercie la Municipalité pour le budget détaillé sur les incidences financières du projet qui a été mis à disposition de la Commission pendant notre séance où les honoraires de l'IFA sont clairs ainsi que les frais de personnel pour la gestion et le suivi des absences. Copie annexe au rapport de commission. (Annexe N° 1)
- D. Si bien, la Municipalité n'est pas tenue de réaliser un appel d'offres, des commissaires regrettent que la Municipalité ait privilégié des interlocuteurs du privé, quand le Canton compte avec l'IST, institut réputé dans le monde de la santé-travail qui fonctionne avec des subventions de l'argent public et qui travaille dans le réseau vaudois de santé au travail avec l'université Lausanne et le CHUV. Ils encouragent la Municipalité à privilégier les partenaires publics où ça sera possible.

Débat dans la commission

Sur le fond, l'idée de mettre en place un programme de la santé et le bien-être est positif, mais, nous souhaitons, un complément d'information.

La Commission regrette le décalage entre le contenu du préavis et l'exposé oral au sein de la commission, en ses deux versions (Municipalité + IFA) ainsi que le contenu du communiqué de presse du 10 octobre 2016. La Commission a pu constater que ce qui a été présenté comme un projet de santé et bien-être au travail apparaît dans le préavis comme un programme de gestion d'absences.

Décision de la commission dans la première séance

C'est par 6 oui et 2 abstentions que la Commission demande au conseil de renvoyer à la Municipalité le préavis afin qu'elle précise le contenu et intègre au texte les réponses aux questions posées par les commissaires.

Deuxième rapport

La Municipalité est représentée par M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Karine Clerc, Municipale, et M. Stéphane Robert, Chef du personnel. Invité: M. Patrick Hunziker représentant de l'IFA (Institut für Arbeitsmedizin, institut de médecine du travail, prestataire du projet)

La parole est donnée à La Municipalité

Le syndic reconnaît qu'ils ont pris note de nos critiques et remarques, et que la Municipalité est tenue par la loi d'être garante de la santé de tous les collaborateurs. Il affirme que la Municipalité a rencontré la commission du personnel, et que celle-ci soutient cette initiative, ainsi que tous les municipaux et les chefs de service. Il nous annonce que la Municipalité n'a pas intégré le médecin-conseil dans cette démarche. Sur l'appel d'offres, le syndic explique que le choix de la Municipalité pour un institut privé s'explique par l'idée d'un partenariat avec le secteur privé.

M. Hunziker présente son institut, en soulignant son expérience dans la mise en place de ce type des programmes. D'après lui, cet institut compte avec une expérience basée sur la pratique médicale actuelle, au niveau de la prévention, la formation de cadres et les facteurs du bien-être ainsi que les facteurs des risques comme la prévention muscle-squelettique. Ces prestations, dont son produit phare est basé sur plusieurs axes, a) l'organisation du travail, b) les tâches et la qualité du travail, c) l'environnement du travail (par exemple la gestion de la chaleur), d) l'aspect relationnel dans un climat de confiance, en évitant, par exemple le harcèlement et en promouvant les bonnes relations avec la hiérarchie, e) faciliter la conciliation entre la vie privée et professionnelle.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'institut offre ses compétences avant, pendant et après la mise en place du programme de gestion. Afin de développer des outils, la méthode IFAS insiste sur la formation des cadres pendant deux jours, afin qu'ils puissent travailler la motivation et la détection précoce des signes d'absence.

Ils offrent un programme de réintégration au collaborateur de retour d'une maladie, afin de l'accueillir et de faciliter sa réintégration au travail. Il parle d'un entretien de valorisation du collaborateur.

Débat dans la commission

La commission prend note de la décision positive de la Municipalité de ne pas introduire le médecin-conseil dans ce programme, car elle avait exprimé ses craintes par rapport au rôle du médecin-conseil du point de vue du respect de la vie privée du collaborateur et de la protection des données. Ainsi pour la commission c'est positif que la Municipalité ait consulté et obtenu le soutien de la commission du personnel de la ville.

Pour certains membres de la Commission le temps accordé à la formation de cadres est insuffisant. Si bien, l'explication de M. Hunziker de l'IFAS est plus claire que celle de la séance précédente, elle reste dans le même registre d'un vendeur qui présente les vertus de son produit. Au moment où nous avons abordé des questions sur la méthodologie et la standardisation de sa méthode, il se perd dans sa propre explication, sur les différences entre la ville/campagne et la Suisse romande/alémanique au niveau de l'absentéisme et l'utilisation de la même méthode IFAS. Certains outils, comme l'entretien de retour du collaborateur malade et les critères de performance sont toujours source de doutes.

Pour la commission, certains aspects signalés dans notre première discussion restent ouverts et sans réponses, nonobstant, la commission fait confiance à la Municipalité sur le bien-fondé de son choix, mais exprime son vœu d'être informée sur la marche et les résultats de la mise en place du projet.

Les commissaires prennent acte qu'ils peuvent, à tout moment, interpeller le conseil s'ils considèrent que la mise en place de ce préavis ne correspond pas aux engagements exprimés par la Municipalité.

Décision de la Commission dans la deuxième séance

C'est par 6 voix oui et 2 abstentions que la Commission accepte le préavis et recommande au Conseil de l'adopter.

M. le Président ouvre la discussion.

• M. Jonas Kocher, Les Verts

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

Le groupe les Verts soutient les conclusions du présent préavis, malgré qu'il ne soit pas modifié, et encourage le Conseil communal à le soutenir. Je tiens toutefois à souligner que dans le rapport Mr Hunziker est catalogué de "vendeur de rêve et de tapis " et je ne peux pas soutenir cette vision. Les propositions qu'ils formulent permettront une nette amélioration de la qualité de vie au travail des collaborateurs de notre Ville.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Johnson Bastidas de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 3-2016 de la Municipalité du 27 septembre 2016,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les mesures pour mettre en place une politique visant la promotion de la santé en entreprise.

ACCEPTE les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, décrites au chapitre 9 "Incidences financières".

Avant de passer au vote, M. le Président demande à M. Jean-François Clément, Syndic, s'il souhaite prendre la parole.

• M. Jean-François Clément, Syndic

C'est un préavis pour lequel nous nous sommes pris en deux "temps" pour l'expliquer, car il est très important pour nous et attendu par nos collaborateurs. Il nous permet d'avoir une

action tangible pour la santé au travail de nos collaborateurs. L'intention première est vraiment d'améliorer la santé au travail de nos collaborateurs et de former tous les cadres, toutes les personnes ayant une fonction hiérarchique, à l'entretien avec leurs collaborateurs.

Je ne doute pas que cette démarche portera des fruits extrêmement positifs

Bien que M. le Président précise que la discussion est close, M. Johnson Bastidas prend la parole.

M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge

J'aimerai inviter le conseil communal à exercer son droit de surveillance et de contrôle vis-àvis de la mise en place de ce préavis, car la santé de travailleurs et travailleuses de la commune doit être une priorité de la Municipalité et du conseil communal. Là où l'institut IFA a intervenu, les conséquences pour les travailleurs ont été néfastes, je peux citer la perte d'emploi de beaucoup de collaborateurs de la Ville de Lausanne qui ont été victimes de cette méthodologie IFA que dans sa perspective théorique et méthodologie garde un profil basé sur la performance individuelle, sans tenir compte l'environnement du travail. Donc la réduction de l'absentéisme promise à Lausanne n'a pas lieu, non plus, aucun bénéfice pour les travailleurs. Par contre, sur les épaules des travailleurs certains protocoles et procédures ont été mis en place dans son travail. Pour certains, la procédure a été plus important que le métier, certaines rotations au travail cherchent à mettre sur de zones d'insécurité les travailleurs, pour les déstabiliser afin tester sa capacité d'adaptation et la suppose capacité au changement. Le résultat ; licenciements à la chaîne et renonces à cause de la péjoration de l'ambiance du travail. Violations à répétition du secret médical et de la loi de protection de donnés concernant les données sur la santé de travail de collaborateurs. Donc j'invite ce conseil à rester attentif.

C'EST À L'UNANIMITE (4 VOIX "CONTRE" ET 7 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 3-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Johnson Bastidas ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Rapport de commission – Préavis N° 9-2017 – Ondallaz – Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens (2ème rapport)

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

• M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission

Premier rapport lu lors de la séance du Conseil communal du 11 mai 2017

La chaudière actuelle du chalet « Joli-Bois » qui chauffe également le chalet « Rosée du Soleil » est actuellement en bout de course, ce matériel datant de 1997. Des problèmes sont déjà apparus en 2014 et une partie du câblage électrique avait dû être changée.

De plus, l'installation hydraulique est également vétuste, à l'exception du boiler qui avait été changé en 1984.

Plusieurs options ont été évaluées, notamment les variantes Mazout ECO et Pellets. Si l'aspect écologique de cette dernière était intéressant au départ, les inconvénients dont notamment la mise en œuvre, les installations complémentaires et le prix sont nettement supérieurs. La nécessité d'installer une citerne externe pour les pellets était également contraignante et risquait de prolonger la mise à l'enquête de plusieurs mois ne permettant plus de procéder aux travaux pendant l'été.

Les gains sur le prix du pellet par rapport au mazout ne permettraient en aucun cas de contrebalancer le prix de l'installation à pellets.

Les autres options comme les pompes à chaleurs (inefficaces à cette altitude) ou le solaire (l'état de la toiture ne le permet pas) ou encore le gaz (la source est trop éloignée) ont été écartées.

Un des commissaires a demandé pour quelle raison le choix d'un investissement plus élevé afin de réduire les coûts de fonctionnement n'a-t-il pas été envisagé ?

La réponse de la Municipalité fut que le fait d'avoir un investissement plus élevé entraînait des amortissements également plus élevés et que ces derniers coûtent à la commune.

Le chef de projet a répondu également que la place à disposition pour la chaudière ne permettait pas d'avoir une plus efficiente.

Rappel des avantages/inconvénients

Variantes	Avantages	Inconvénients
Mazout ECO	 La mise en œuvre est facile L'installation est moyennement onéreuse Le brûleur changé en 2014 sera réutilisé L'entretien ne nécessite pas d'intervention par le personnel en place et/ou de surveillance pour éviter les pannes La technologie est maîtrisée L'encombrement est identique à l'actuelle installation 	Le site consomme environ 15'000 litres de mazout par année, soit environ 150 MWh/an ou une émission d'environ 40 tonnes de CO2 par année. La taxe CO2 va augmenter ces prochaines années Ce type d'installation n'entre pas dans le cadre du label "Cité de l'énergie"
Pellets	La production de chaleur ne dégage pas de CO2 Ce type d'installation entre dans le cadre du label "Cité de l'énergie"	 La mise en œuvre est compliquée L'installation est onéreuse L'installation nécessite une citerne enterrée à pellets de plus de 30 m³ sous le terrain de sport. Une fouille d'environ 8,5 x 3 x 4 mètres est nécessaire L'installation d'un accumulateur de chaleur dans le garage déjà bien rempli réduit l'espace libre Un nettoyage de la chaudière est nécessaire 2x par mois par le personnel d'Ondallaz et/ou par le biais d'un contrat d'entretien La taxe CO2 a augmenté de façon significative et poursuivra probablement sa hausse ces prochaines années. Cependant, le montant de l'investissement pour des pellets ne pourra pas être amorti par l'économie de la taxe CO2

<u>Délibération de la commission</u>

Les explications données à la commission étant précises et complètes, la commission n'a pas eu de discussion en interne.

Toutefois, elle demande que sur les travaux futurs qui pourraient intervenir sur le bâtiment, soit pris en compte l'aspect « renouvelable » de l'énergie, passive et active, afin de baisser l'usage du mazout.

Vœu

La commission demande à la Municipalité de prendre en compte sur de futurs éventuels travaux sur la charpente, la mise en place de panneaux solaires sur le toit ainsi qu'une amélioration de l'isolation de ce dernier afin de compléter et d'améliorer le rendement du chauffage.

Détermination de la commission

C'est par 6 Oui et 1 Abstention que les conclusions du préavis sont acceptées.

Deuxième rapport

Lors de sa séance du 11 mai 2017, le Conseil Communal a demandé dans sa majorité des compléments d'information au sujet du préavis 09-2017.

Ce rapport ne remplace pas le rapport lu lors de la séance du Conseil Communal du 11 mai, mais le complète.

La commission a fait donc suivre les questions demandées à la Municipalité le 16 mai qui y a répondu le 26 mai.

Ces questions étaient les suivantes :

- Quelle est la consommation annuelle et actuelle de mazout et quelles seront les projections de consommation de la future chaudière ?

Consommation actuelle	15'000 litres/an de mazout, soit env. 150'000 kWh/an, env. 12'000 (avec un tarif de CHF 80/100 litres)
Perte de la chaudière actuelle 7%	10'500 kWh/an, CHF 840
Perte de distribution actuelle 10%	15'000 kWh/an, CHF 1'200
Energie net	124'500 kWh/an, CHF 9'960
Perte de la nouvelle chaudière 3%	4'016 kWh/an, CHF 321
Perte de distribution future 4%	5'355 kWh/an, CHF 428
Soit consommation totale future	133'871 kWh/an CHF 10'710, soit 10.8% d'économies au total (CHF 1'290)

Une part importante des consommations dépend de l'exploitation des installations de chauffage et de la production de l'ECS et non du matériel installé.

Pourquoi les coûts de fonctionnement de la future chaudière sont identiques à l'ancienne qui est plus âgée ?

Dans le cas de la solution de la chaudière à mazout éco., le contrat de maintenance/contrôle reste le même, donc ce coût reste le même. Les coûts de réparation/dépannage vont quasiment être nuls les 10 premières années, si tout se passe bien.

Dans le cas de la solution de la chaudière à pellets, le contrat de maintenance sera plus onéreux, car il n'y a pas de personnel sur place pour effectuer les nettoyages périodiques du foyer et l'évacuation des cendres.

Quelles alternatives peuvent être proposées pour baisser les coûts de fonctionnement à long terme tout en garantissant l'efficience de chauffe et que cela soit moins coûteux qu'aujourd'hui ? Quelles sont les méthodes de calculs qui sont utilisées ? S'il n'y a pas d'alternative, peut-on nous expliquer les raisons ?

Seul un suivi énergétique hebdomadaire peut garantir le maintien de l'efficacité et des économies acquises lors d'un renouvellement d'installation ou de mise en place d'actions d'économies d'énergies. Ce processus implique également, au minimum, une personne sur place qui sera ensuite à même de comprendre les installations techniques, procéder à des réglages basiques et ainsi générer des économies supplémentaires liées à l'exploitation plus efficace du site. Ceci implique également des interventions moins fréquentes du chauffagiste.

Même un bâtiment neuf nécessite une optimisation et un suivi énergétique.

Quel cahier des charges a été présenté par la Municipalité aux prestataires pour les appels d'offres ?

Le cahier des charges est à la disposition des membres de la commission sur rendezvous à la réception du CTC.

Quelles sont les caractéristiques du modèle choisi?

Type de chaudière Vitorodens 200-T, la marque Viessmann, la puissance en kW de la chaudière 83.3 kW, la classe d'efficacité énergétique A, puissance de chauffe à 40/30°C * kW (50/30°C) 85.8 kW, puissance de chauffe à 80/60°C * kW (80/60°C) 80.0 kW, rendement de chaudière à charge partielle 30% étant donné que le brûleur actuel à 2 allures est conservé, la mise en évidence du rendement de la chaudière à charge partielle n'est pas significative.)

Délibération de la commission

La commission remercie la Municipalité pour les réponses reçues qui complètent ainsi le précédent rapport. Malgré tout, elle regrette que certaines réponses ne soient que partielles bien qu'elles ne remettent pas en cause son avis sur les conclusions du préavis qui reste, pour la commission, une nécessité sur ce bâtiment.

Ainsi, à la question 2, il est dit que les coûts de fonctionnement restent identiques. C'est effectivement vrai pour la maintenance, mais visiblement faux pour la consommation. En réponse à la question 1, il est annoncé une économie de 10.8%, soit CHF 1'290.-/an, cela

devrait faire partie des coûts de fonctionnement. C'est une très bonne nouvelle et la commission espère que cette réduction sera reportée aux futurs budgets sur le compte 3282.3124.

A la question 3, la première partie, soit les alternatives, la réponse se trouve dans le premier rapport. Par contre, la commission trouve que la réponse est très partielle pour le reste. Elle comprend qu'avec un suivi énergétique qui semble être établi, celui-ci appuiera le vœu exprimé dans le premier rapport d'augmenter l'efficience du toit et du bâtiment en général dès que possible.

Aux questions 4 et 5, la commission a trouvé très intéressant de pouvoir voir l'appel d'offres de ce préavis. Il a notamment permis de vérifier que le modèle choisi correspondait bien aux demandes.

Détermination de la Commission

C'est par l'unanimité, moins une abstention que les conclusions du préavis sont acceptées. M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 9-2017 de la Municipalité du 20 mars 2017,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- TTC pour le changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine financier, sous le compte N° 9123.18 - Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" à Ondallaz de l'école à la montagne de Renens.

Elle sera amortie en 10 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST À LA MAJORITE (5 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 9-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Rapport de commission – Préavis N° 11-2017 – Indemnités et taux d'activité de la secrétaire du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2017

M. le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteure de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteure de la Commission

Bonsoir,

La commission désignée pour étudier ce préavis s'est réunie le 22 mai à 20h00. à la salle des commissions de la salle de spectacles. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : M. Radovan Bila, Mme Nicole Haas-Torriani, Mme Nathalie Jaccard, M. Stéphane Montabert, M. Michele Scala, M. Walter Siegrist, Mme Suzanne Sisto-Zoller, présidente-rapporteure. M. Florian Gruber, démissionnaire, n'était pas remplacé.

M. Silvio Torriani, Président du Conseil communal, était là pour présenter le préavis préparé par le bureau avec la collaboration du secrétariat municipal.

Le préavis a deux volets :

- augmentation de la quantité de travail
- niveau du salaire.

C'est le préavis N° 83-2006 qui a établi le taux d'activité, le cahier des charges (liste de tâches) et la classe salariale (classe 11). Par le préavis N° 102-2010, le même taux d'activité est conservé, mais la tâche passe en classe 12-13 (collocation 12 selon l'échelle communale). En 2016, le préavis N° 101 décide le statu quo.

Nous avons une secrétaire efficace, dévouée et motivée, qui ne refuse pas une augmentation de travail. Le secrétariat municipal effectue beaucoup de tâches pour le Conseil communal et est ravi de pouvoir lui en rendre une partie. Le suivi des tâches en sera amélioré. De plus, depuis 2006, Renens est chef-lieu d'arrondissement électoral et cela donne du travail supplémentaire.

Classification: Notre secrétaire est arrivée au sommet de la classe 13 et n'a pas eu d'annuité depuis. Pour que ses indemnités ne stagnent pas, il faut qu'elle passe en classe supérieure, et cela ne se fait qu'après évaluation de son supérieur hiérarchique; le service du personnel n'a pas rendu le bureau du conseil attentif à cette question, c'est ainsi que notre secrétaire, qui est en fonction depuis 2011, a vu ses indemnités bloquées depuis 2015. C'est pourquoi le préavis propose un avancement en classe 14-15.

Taux d'activité: Le bureau du Conseil a étudié les tâches effectuées par la secrétaire ainsi que la possibilité d'en reprendre un certain nombre actuellement accomplies par le secrétariat municipal pour le Conseil. Il a considéré que d'augmenter le taux d'activité du poste de secrétaire du Conseil augmentera son efficacité et facilitera la collaboration entre les deux niveaux.

<u>Discussion/questions de la Commission</u>

1. Le/la secrétaire du Conseil est-il/elle employé/e de la Commune, au même titre que les autres membres du personnel communal ?

Non, c'est une personne élue à chaque début de législature, son salaire est considéré comme des indemnités, votées en même temps que les jetons de présence. C'est par

mesure de simplification, et pour garantir ses droits aux prestations sociales, qu'elle est traitée comme du personnel communal.

2. La secrétaire a-t-elle un poste de travail dans les bureaux de l'administration?

Elle a une table et un ordinateur à sa disposition et vient à l'administration communale régulièrement. Une partie du travail se fait chez elle depuis la maison.

3. Comment éviter que le bureau du Conseil néglige de contrôler l'évolution du salaire de son/sa secrétaire ? Ne pourrait-on pas en charger le service du personnel ?

La commission est d'avis qu'une évaluation se fasse à la fin de la législature, par une commission composée des présidents de la législature. Elle fait une observation dans ce sens.

S'il est vrai que le salaire a été bloqué par erreur, ne faudrait-il pas prévoir une sorte de rattrapage ?

La commission propose un amendement pour appliquer la classe 14 au premier janvier 2017 au lieu du 1er juillet.

4. Le taux d'activité n'a-t-il pas été surévalué ? Une proposition d'amendement demandant le passage à 35 % au lieu de 40 %, n'a pas été retenue par la commission.

La commission remercie M. Torriani, président du Conseil, de ces éclaircissements et délibère seule.

Délibérations de la commission

En préambule, elle tient à souligner la qualité du travail fourni par notre secrétaire.

Au vote:

- L'observation demandant qu'une évaluation se fasse à la fin de chaque législature, par les cinq présidents de la législature, sur le modèle de l'évaluation annuelle des employés communaux est adoptée à l'unanimité.
- L'amendement demandant 35 % au lieu de 40 % : 1 oui, 5 non, 1 abstention
- L'amendement : « de fixer, dès le 1er janvier 2017, la classification de sa secrétaire en classe 14-15, collocation 14 de l'échelle des traitements du personnel communal» : 5 oui, 2 non.
- La proposition de la commission des finances n'est pas retenue.
- Conclusions amendées : 6 oui, 1 non.

M. le Président ouvre la discussion.

• M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances

Dans son rapport, la Commission chargée de l'étude de ce préavis, indique de manière lacunaire qu'elle ne retient pas la proposition de la Commission des finances.

Cependant, la proposition d'amendement de la Commission des finances est technique. Elle comble une lacune dans les conclusions du préavis.

En effet, la secrétaire du Conseil est au bénéfice d'un contrat de droit privé de durée limitée et non de droit public comme le personnel communal. Le statut du personnel ne lui est pas applicable, mais la clause de son contrat individuel fixe sa rémunération qui reprend la pratique du personnel communal.

Ainsi, pour que les changements contractuels prennent effet, il faut dans ce type de contrat un avenant au dit contrat. La seule décision fixant les conditions générales du poste ne suffit pas. Avec comme seule décision de valider le principe d'une augmentation annuelle par annuités et une indexation au coût de la vie, le Conseil communal n'a pas encore formellement accordé une augmentation à notre secrétaire, mais a juste fixé les conditions de rémunération du poste.

Ainsi, la Commission des finances propose l'amendement suivant sous point 4 :

 de conclure un avenant au contrat de travail du/de la secrétaire du Conseil communal, fixant la collocation, le changement de taux d'activité, et l'octroi d'une annuité selon les conclusions 1 à 3 du présent préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

• Mme Irène Frei-Premet, Les Verts

Je me posais juste la question quant à savoir si avec cette façon de faire, elle va récupérer le salaire qui a été bloqué? Est-ce que nous proposons va permettre à la secrétaire de toucher la somme qu'elle aurait été censée recevoir?

M. le Président, souhaitant répondre à cette question, demande à M. Gérard Duperrex, 1^{er} vice-Président de bien vouloir venir à la table de la Présidence.

Réponse de M. Silvio Torriani

Je vais répondre à cette question dans ce sens; nous nous sommes posés la question de savoir combien notre secrétaire "aurait perdu" et avions entrepris les calculs. Toutefois, spontanément, elle nous a dit qu'elle ne souhaitait pas récupérer cet argent et c'est la Commission qui a demandé à ce que son nouveau salaire soit dû dès le 1^{er} janvier 2017 et non le 1^{er} juillet 2017.

M. Silvio Torriani reprend sa fonction de Président du Conseil.

Mme Irène Frei-Premet, Les Verts

Je voulais juste saluer l'abnégation de notre secrétaire.

• Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteure de la Commission

Nous avons bien entendu les explications de M. Silvio Torriani lors de la séance de Commission. Donc nous n'avons pas demandé un rattrapage au 1^{er} janvier 2016, mais nous avons demandé un rattrapage au 1^{er} janvier 2017, parce que le passage d'une classe à l'autre

se fait au 1^{er} janvier d'une année. Je maintiens que cet amendement est quelque chose de très raisonnable et je vous engage à le soutenir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote les amendements proposés par la Commission ad'hoc et la Commission des finances tout en rappelant l'article 91 du Règlement du Conseil "Le président a soin d'avertir que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.".

<u>Amendement N° 1</u>: "...de fixer, dès le 1er juillet **janvier** 2017, la classification de sa secrétaire en classe 14-15, collocation 14 de l'échelle de traitement du personnel, communal"

L'amendement N° 1 est accepté à la majorité (4 voix "non" et 7 abstentions).

<u>Amendement N° 2</u>: d'ajouter un point N° 4 "- de conclure un avenant au contrat de travail du/de la secrétaire du Conseil communal, fixant la collocation, le changement de taux d'activité, et l'octroi d'une annuité selon les conclusions 1 à 3 du présent préavis".

L'amendement N° 2 est accepté à la majorité.

M. le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller de procéder à la lecture des conclusions amendées.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 11-2017, sur proposition du Bureau du Conseil communal, Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adapter, dès le 1er juillet 2017, le taux d'activité de sa secrétaire de 25% à 40%;
- de fixer, dès le 1er juillet **janvier** 2017, la classification de sa secrétaire en classe 14-15, collocation 14 de l'échelle de traitement du personnel, communal;
- de valider le principe d'une augmentation annuelle par annuités et de l'indexation au coût de la vie selon le même système du personnel communal.
- de conclure un avenant au contrat de travail du/de la secrétaire du Conseil communal, fixant la collocation, le changement de taux d'activité, et l'octroi d'une annuité selon les conclusions 1 à 3 du présent préavis.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis pour le budget 2017,

PREND ACTE que soient portées dans les budgets 2018 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes à ce préavis.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS **AMENDEES** DU PRÉAVIS N° 11-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

M. Richard Neal, PSR

Monsieur le Président,

Je souhaiterais demander à mes Collègues qui sont versés dans la finance, probablement les membres de la Cofin, de calculer l'échéance où nous devrons à nouveau regarder la prochaine évaluation du salaire de notre secrétaire afin que la prochaine fois nous ne nous retrouvions pas dans le même cas et que nous ne le "loupions" pas.

17. Rapport de commission – Préavis N° 12-2017 – Bâtiment de la Croisée – Location des surfaces nécessaires pour la création d'une unité scolaire de 6 salles de classe et locaux annexes

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

• M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission

Ce préavis N° 12-2017 fait suite au préavis N° 8-2017 « Bâtiment de la Croisée - Achat de mobilier pour l'unité scolaire de 6 salles de classe » voté par le Conseil le 29 mars 2017.

Si l'on peut s'étonner d'avoir voté le mobilier avant d'avoir le contrat de location, cela peut s'expliquer par le fait que les tractations avec le propriétaire Logacop ont été plus longues que prévu et que le matériel devait être commandé à temps pour la rentrée de septembre 2017.

La partie financière dont dépend ce préavis était déjà prévue dès le départ par une convention entre Logacop et la Ville de Renens.

Tous les coûts présentés dans ce préavis ont en outre été contrôlés par la société Regtec SA à Lausanne, spécialisée dans le domaine scolaire. Il en résulte que le prix global correspond tout à fait à la moyenne en vigueur.

Questions

Est-ce que le loyer est indexé sur l'IPC (Indice des Prix à la Consommation) et/ou sur le taux d'hypothèque?

En l'occurrence, il n'y a que l'IPC qui est pris en compte et cela selon une marge définie. Ainsi, si l'indice augmente de 1, ce ne sont que 0,4 qui sont pris en compte.

N'est-il pas plus avantageux de construire plutôt que de louer sur du long terme.

Il est clair qu'il est plus avantageux de construire. Cela dit, il était clairement impossible de le faire à cet emplacement désiré par la Municipalité, Logacop ayant récupéré la faillite Fly. Il faut relever également que les moyens de la Commune à l'époque ne permettaient pas cette option.

La durée du bail est-elle optimale?

Logacop voulait à la base une durée plus longue. Le fait de signer pour 20 ans au départ, puis 10 et enfin 5 ans renouvelable permet une bonne durée pour se projeter et une bonne planification pour un environnement scolaire.

Est-il juste d'amortir sur 40 ans alors que la première échéance du bail est dans 20 ans?

Oui, c'est juste une méthode de calcul. Nous pouvons effectivement partir au bout de 20 ans ce qui représente une part de risque pour Logacop.

On arrive à CHF 246.- par mètre carré. Est-ce un prix standard?

Oui selon Regtec SA, c'est dans la moyenne. Une surface équivalente style Salt, c'est dans les CHF 300.-, on est donc plutôt en dessous. De plus, il ne faut pas oublier que le terrain est mis à disposition.

<u>Détermination de la Commission</u>

C'est avec 6 Oui et 2 abstentions que les conclusions du préavis sont acceptées par la COFIN.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 12-2017 de la Municipalité du 24 avril 2017,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 16'000.- pour la souscription de 160 parts sociales de valeur nominale de CHF 100.- à la Société coopérative Logacop.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 2024.5250.00 "Logacop parts sociales".

Cette dépense sera amortie en une seule fois et ce, dès la première année.

AUTORISE la Municipalité à signer un bail à loyer d'une durée de 20 ans avec la société coopérative immobilière Logacop, représentée par la Régie Chamot & Cie SA à Lausanne, pour la location d'une surface de 2'187.40 m2 à l'avenue du 24-Janvier 1E à Renens, comprenant une unité scolaire de 6 salles de classe et locaux annexes ainsi que pour la jouissance de 2 cours. Le montant de cette location (loyer et chauffage) est estimé à CHF 292'543.- TTC par année.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis pour le budget 2017.

PREND ACTE que soient portées dans les budgets 2018 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis.

C'EST À L'UNANIMITE (MOINS 2 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 12-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

18. Procédure d'urgence - Rapport de commission - Préavis N° 13-2017 - Site scolaire du Léman; mesures de remplacement consécutives à l'indisponibilité de la salle de gymnastique Maurabia

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

• M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission

Comme annoncé dans le préavis N° 5-2017 concernant la rénovation du bâtiment Maurabia, une solution pour le remplacement des deux salles de gymnastiques devait être trouvée avant l'été. Vu les délais extrêmement courts et la difficulté de trouver des solutions satisfaisantes, ce présent préavis a dû être traité d'urgence afin qu'il puisse être adopté par le Conseil communal avant la planification des horaires scolaires 2017-2018.

Avec la fermeture des deux salles de gym de Maurabia pendant 2 ans, 82 périodes doivent trouver une solution de remplacement.

Les solutions trouvées sont les suivantes :

- Utilisation pour 54 périodes de deux salles de l'école du cirque situées au chemin du Chêne 4, soit à 6 minutes environ du site scolaire du Léman
- Utilisation pour 16 périodes d'une salle à Espace D située au chemin du Chêne 15, soit à environ 300 mètres de l'école du cirque.
- Utilisation pour une dizaine de périodes de la salle de gymnastique de l'Hôtel de Ville.

Dans la pratique, l'école secondaire du Léman utilisera les salles de gymnastiques du collègue du Censuy. Les élèves primaires du Censuy se déplaceront eux sur le site de l'école du cirque et/ou de l'Espace D.

Ce moyen apporte non seulement une solution efficace au niveau des distances par rapport aux sites scolaires, une nette économie par rapport au montage de salles provisoires, mais également une énorme opportunité pour les élèves de Renens-Est de découvrir et pratiquer les arts du cirque.

Cette solution, que ce soit pour le programme de cours ou les lieux, a déjà été validée par le service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

D'autre part, ces cours spécifiques au cirque n'étant pas de la compétence des enseignants, ces derniers seront secondés pour toutes les périodes se déroulant à l'école du cirque par des moniteurs de cette école.

Questions

Est-ce que cette solution pourrait devenir pérenne?

Pas en soi dans le cadre des cours, mais elle pourrait éventuellement le devenir dans le cadre d'options.

Les moniteurs formés aux arts du cirque sont-ils engagés par la Ville ou par l'école du cirque ? Sont-ils liés à un contrôle du casier judiciaire ?

Ils sont engagés par l'école du cirque. La Ville de Renens rétribue l'école à raison de CHF 45.-/heure et par moniteur.

Oui, l'étude des casiers judiciaires est une obligation.

Est-ce que les montants indiqués pour les rétributions et locations de salles sont des forfaits ou y'a-t-il un décompte effectif établit, pour par exemple décompter les jours fériés et/ou ponts ?

Les contrats ne sont pas encore établis, mais il s'agit de forfait. Les vacances officielles sont bien décomptées, mais pas forcément les jours fériés. Il s'agit là de budgets établis sur une base globale.

Y'a-t-il toujours le même moniteur pour chaque classe?

Non, les moniteurs peuvent être différents, voire même deux pour certaines disciplines.

Faut-il des assurances spéciales pour les risques liés au cirque ?

Non, chaque élève est assuré d'office à la LAA. De plus, c'est notamment pour des raisons de sécurité que des moniteurs spécialisés sont présents à chaque cours.

<u>Délibération de la commission</u>

La commission estime que la Municipalité a trouvé là une solution optimale et économique pour le remplacement des salles de gym du bâtiment Maurabia. Elle note également l'opportunité offerte aux élèves de découvrir de nouvelles disciplines liées à l'éducation physique.

<u>Détermination de la commission</u>

C'est l'unanimité de la commission que les conclusions du préavis sont acceptées.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 13-2017 de la Municipalité du 29 mai 2017,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE les charges d'exploitation supplémentaires relatives aux mesures de remplacement consécutives à l'indisponibilité de la salle de gymnastique Maurabia pour les années 2017 à 2019 d'un montant total de CHF 336'550.- TTC, soit:

- 2017 CHF 85'070.- TTC
- 2018 CHF 159'275.- TTC
- 2019 CHF 92'205.- TTC

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2018 et 2019, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 13-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

19. <u>Dépôts de préavis – Discussion préalable</u>

 Préavis N° 14-2017 – Renouvellement d'un véhicule multi-usage et acquisition d'une nacelle élévatrice pour le Service Gestion urbaine – Développement durable

Présidence: PSR

 Préavis intercommunal N° 15-2017 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 8 "CFF/Forêt"

Présidence: Fourmi rouge

 Préavis N° 16-2017 – Théâtre Kléber-Méleau - Convention de subventionnement multipartite entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM

Présidence: UDC

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- Le préavis N° 14-2017 sera présidé par M. Richard Neal du groupe PSR,
- Le préavis N° 15-2017 sera présidé par M. Byron Allauca du groupe Fourmi rouge,
- Le préavis N° 16-2017 sera présidé par M. François Bertschy du groupe UDC.

20. Motions, postulats et interpellations

M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge
 <u>Développement du postulat intitulé "Renens à 30km/h la nuit?"</u>

Au préalable, M. le Président informe les membres du Conseil que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 13 juin 2017 et qu'il a été déclaré "recevable".

Monsieur le Président, Cher-e-s collègues,

Il y a exactement trois semaines, un essai pilote a débuté chez nos voisins lausannois : il s'agit d'abaisser la vitesse maximale de 50 à 30 km/heure sur les avenues Vinet et Beaulieu entre 22h00 et 6h00. Ce projet pilote doit permettre d'évaluer dans quelle mesure cet abaissement permet de réduire les nuisances sonores imputables au trafic routier et, partant, d'améliorer la qualité du repos public dans le quartier concerné.

Lorsque notre Conseil a discuté, à plusieurs reprises, ces deux dernières législatures, des « zones 30 », il a souvent été dit que certaines rues n'étaient pas éligibles parce que le canton les avait classées comme axe principal de transit. Tel est le cas par exemple de la rue du Bugnon, qui, en dépit de sa sinuosité et de la proximité du site scolaire de Verdeaux, est ainsi restée limitée à 50 km/h (on pourrait ajouter Longemalle, dont le cas a récemment été évoqué au sein de notre Conseil).

Or, de nuit, le trafic de transit est sensiblement moindre et ne pâtirait donc pas d'un tel abaissement. Surtout, comme évoqué plus haut, il s'agit de réduire les nuisances sonores afin d'améliorer la qualité de vies des riverains. En outre, cela permettrait de renforcer la sécurité routière, car, rappelons-le, les usagers de la route sont censés adapter leur vitesse à la visibilité, laquelle est évidemment moindre la nuit qu'en journée. Par ailleurs, cela occasionnerait également une réduction des autres émissions polluantes du trafic (particules fines, CO2, etc.).

Ce postulat demande par conséquent à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'abaisser à 30 km/h la vitesse maximale entre 22h00 et 6h00 sur tout ou partie des axes routiers actuellement limités à 50 km/h. Cette étude tiendra notamment compte des résultats de l'essai pilote lausannois et de la nécessité de garantir la desserte des transports publics.

M. Richard Neal, PSR

Monsieur le Président,

Le groupe socialiste est tout-à-fait conscient du problème et soutient ce postulat. Nous aimerions que celui-ci soit directement envoyé à la Municipalité, sans passer par une commission. Merci.

Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la réception du postulat, la Municipalité, lors d'une séance, en a discuté; elle est prête à l'accueillir directement.

L'occasion de faire un rapport, de se rapprocher de Lausanne et d'entendre les résultats de leurs études prendra du temps, l'essai étant un cours. Il faudra également laisser du temps pour l'analyser. Toutefois, cela nous paraît intéressant de suivre ce qu'il se passe et de vous rendre un rapport au moment où nous en serons capables.

Une commission n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST LA MAJORITE (MOINS 3 VOIX CONTRE) QUE CE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIAPLITE POUR ETUDE ET RAPPORT.

• M. Jonas Kocher, Les Verts

<u>Dépôt d'une motion intitulée «L'appel d'offre une partie intégrante des préavis pour une transparence totale».</u>

Monsieur le Président, Bonsoir à tous,

Après les pérégrinations du préavis N° 9 où des membres de la commission ont pu avoir accès au document de l'appel d'offre et au vu du nombre d'informations importantes que l'on peut y trouver comme par exemple l'état réel des installations, degré d'urgence, etc... Renseignements qui ne sont que trop peu précisés lors de certains dépôts de préavis.

Ces informations importantes et utiles à notre Conseil devraient être systématiquement jointes à tous les préavis déposés.

Dès lors, je dépose la motion suivant :

"L'appel d'offre une partie intégrante des préavis pour une transparence totale".

Comme le veut l'usage de notre Assemblée, je développerai ladite motion à la rentrée de septembre 2017.

Je vous remercie de votre attention.

• M. François Delaquis, PSR

Dépôt d'un postulat intitulé "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun?"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

"Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun?" Aujourd'hui, il y a plusieurs catégories de sports: sport-spectacle, sport associatif, sport détente, sport loisir, sport de rue, sport scolaire, je développerai lors de la prochaine séance du Conseil les attentes de ce postulat.

• M. Fatmir Sadiku, Les Verts

<u>Interpellation intitulée "Week-end de beau temps doit-il forcément rimer avec parcage sauvage?"</u>

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

En juin 2013, ma collègue Nathalie Jaccard avait déjà interpellé la Municipalité à propos du grand rush de voitures qui mettent le cap sur la piscine de Renens lors des magnifiques journées dominicales. Malgré les réponses et ce qui devait être mis en place rien n'a changé, c'est même peut-être pire...

En effet, si cet intérêt pour la piscine nous enthousiasme, ce qui l'est moins c'est le sans gêne, pour ne pas dire le culot, des automobilistes qui se parquent là où bon leur semble et ce sans se préoccuper de:

- Laisser libre les trottoirs,
- Vérifier s'ils "piquent" une place de parc privée,
- Bloquer une sortie de parking, de secours, j'en passe et des meilleurs.

Si bien que cette situation détestable a amené plusieurs habitants du quartier à faire appel à PolOuest le dimanche 11 juin. Une patrouille s'est bien déplacée, mais... oh, surprise, elle a fait le tour du pâté de maison et est repartie aussitôt.

Dès lors, je souhaite interpeller la Municipalité et lui poser les questions suivantes:

- Pourquoi PolOuest n'a-t-elle pas verbalisé les automobilistes mal parqués?
- Y a-t-il deux poids de mesures entre la verbalisation au Centre-Ville et la non verbalisation à la piscine?
- Comment cela se fait-il que des véhicules des services communaux qui sont mal parqués en Ville soient amendés et pas les automobilistes à la piscine?
- Que fait la Municipalité pour pallier à ce problème?
- Serait-il possible de créer des zones de déchargement devant l'entrée ou faire connaître celle qui se trouve un peu plus loin?
- Comment la Municipalité fait-elle la promotion de la mobilité douce pour se rendre à la piscine?

D'avance, nous remercions la Municipalité pour sa future réponse.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur,

Je vous remercie pour vos questions. Effectivement, en juin 2013, Mme Natalie Jaccard posait la même question et à l'époque je lui avais répondu que je pouvais "tirer en corner", car la réponse viendrait au mois de septembre ou octobre et qu'à ce moment-là il n'y aurait plus de problème à la piscine.

Mais ce soir votre question est de rigueur au vu la chaleur. Je souhaiterais juste vous rappeler que cette situation ne survient que trois ou quatre fois par année, lors de canicules comme nous les connaissons ces dernières semaines. Vous avez constaté qu'au mois de juin de l'année dernière il n'y a pas eu de souci, le temps ayant été exécrable. Toutefois, bien sûr, je prends toutes les questions que vous avez posées et vais regarder avec mon répondant communal afin d'avoir des précisions, car cela m'étonne qu'il y ait des différences sur le fait d'amender les uns et pas les autres.

Effectivement, le dimanche 11 juin, je pense qu'il devait y avoir beaucoup de voitures, mais le tollé aurait été plus grand si nous avions verbalisé. Je crois que nous aurions eu des articles dans les journaux et que cela n'aurait pas été bien perçu.

Vous aurez toutefois une réponse complète lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Byron Allauca, Fourmi rouge Interpellation intitulée "Office postal de Renens Village"

Madame, Monsieur,

Comme il est certainement de votre connaissance, ces derniers jours, les journaux et les autres médias ont beaucoup parlé de la Poste.

En effet, la Poste suisse a l'intention de fermer d'ici à l'horizon 2020, 49 bureaux postaux dans le Canton de Vaud, ce qui signifierait que dans moins de trois ans, il ne resterait que 78 bureaux postaux, contre 351 en 2001. Avec ces suppressions, des places de centaines de travail vont disparaître.

Suite à cela, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de M. Philippe Leuba, a pris ses distances avec ce plan de fermeture et a déploré, dans la presse, le fait que la Poste ne prenne pas en considération le développement économique et démographique du Canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat a écrit aux communes concernées pour leur rappeler qu'il les soutiendra si elles s'opposent à la fermeture de leur Office. Notre groupe, La Fourmi rouge, a toujours défendu le second Office de Renens et le service public en général.

Suite à ce qui précède, voici donc mon interpellation: Nous aimerions savoir ce qu'il en est de l'Office de Renens Village et s'il faut intervenir pour le défendre?

Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous avons régulièrement des contacts avec La Poste, laquelle nous a contactés. Nous avons une séance de travail qui doit être agendée prochainement et vous répondrai, après concertation aussi avec la Municipalité, lors de la prochaine séance du Conseil communal ou plus rapidement s'il y avait nécessité.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

21. Questions, propositions individuelles et divers

• Mme Nathalie Jaccard, Les Verts
Information relative au groupe Les Verts

Monsieur le Président,

Je souhaite vous informer qu'après avoir cumulé la Présidence du groupe Les Verts et la Présidence du parti Les Verts de Renens, la Présidence du groupe Les Verts sera assumée par M. Jonas Kocher.

M. Richard Neal, PSR Remarques relatives à la connexion Wifi dans la Salle de spectacles

Juste un petit souci que j'aimerais signaler. J'ai l'impossibilité d'aller avec mon ordinateur, alors que je suis sur le Wifi de la Salle de spectacles, dans le mail "renens.ch". J'ai demandé à deux de mes collègues, c'est effectivement le même cas avec d'autres navigateurs, avec d'autres systèmes. Aussi bien avec Safari sur Mac qu'avec Mozilla sur un PC, nous n'avons pas réussi à nous connecter sur le mail de la Commune de Renens. Ce serait donc bien de regarder avec le Service Informatique pour la prochaine fois. Merci.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

J'ai fait la même constatation que vous, nous ne pouvons pas accéder à notre boîte e-mail et c'est effectivement un problème. Toutefois, je vous informe que nous allons changer le système Wifi de la Salle de spectacles. Merci.

M. Aso Piroti, PSR Intervention relative à la société Sicpa

Monsieur le Président,

Je remercie notre Syndic pour son intervention concernant la délocalisation de la société Thermo Fischer menaçant plus de 100 emplois. Nous savons que plusieurs personnes touchées par cette réorganisation se trouvent sur le territoire de notre Commune.

Le quotidien Le Temps, hier, nous a hélas appris la menace sur 150 emplois de la société Sicpa qui siège dans la commune de Prilly. Le quotidien parle de la restructuration de la société Sicpa. Nous n'avons malheureusement pas d'informations des conséquences exactes sur les emplois dans l'Ouest lausannois.

Ma question: La Municipalité a-t-elle eu des contacts avec les autorités de la commune de Prilly? Si oui, pourrait-elle nous donner davantage d'informations?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Effectivement, certaines entreprises font des choix de délocalisation. Les moyens d'action des Autorités sont relativement faibles. S'agissant de la société Thermo Fischer, nous vous avons informé que nous leur avions écrit il y a quelques semaines déjà. A ce jour, nous restons sans réponse.

S'agissant de la société Sicpa, j'ai croisé M. Alain Gilliéron, Syndic de Prilly ce jour encore, et lui ai dit que nous étions à sa disposition si la Ville de Renens pouvait appuyer l'une ou l'autre des démarches que la Ville de Prilly, principale concernée par l'implantation de la société, devait entreprendre. Nous sommes donc en relation et à disposition, mais nous méconnaissons aujourd'hui les décisions prises.

M. Aso Piroti, PSR

Je demande à nos autorités de tout mettre en œuvre pour coordonner ses efforts avec les autres autorités communales dans notre district afin de soutenir les employés menacés.

Je lui demande également de nous informer de ses démarches et interventions auprès des Autorités voisines et l'évolution de ces affaires importantes pour l'économie de notre région

M. Aso Piroti, PSR Remarques relatives à la 1^{ère} année de législature

Chers Collègues,

La 1ère année de législature vient de se terminer. Nous savons que des changements importants ont été effectués dans la composition de notre Municipalité. C'est pourquoi, des défis importants les attendaient. Les membres de notre Exécutif ont fait preuve d'une intelligence particulière afin de construire un espace de travail collégial pour permettre que les compétences de chacune et de chacun soient mises au service de notre Autorité.

Nous avons aujourd'hui, des Municipaux qui s'affirment dans leur dicastère. Grâce à un travail collectif, ils ont formulé le programme de cette législature subdivisé en quatre grands axes.

Au nom du Parti socialiste de Renens, je les remercie pour leur investissement, leur sens de compromis et finalement pour la constitution d'un groupe uni au service et intérêt de notre population. Je remercie particulière la qualité du travail et de collaboration de la Municipalité pour gérer au mieux le budget de notre Commune.

J'espère que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour soutenir notre exécutif en vue de travailler ensemble pour réaliser ce programme de législature bien ambitieux.

M. Mohamed Jribi, PSR Question relative au ramassage hebdomadaire des ordures

Bonsoir,

Ma question concerne le ramassage hebdomadaire des ordures, précisément des sacs blancs. Cela fait presque une année que notre Commune a pris la décision que le ramassage ait lieu qu'une fois par semaine au lieu de deux. Toutefois, avec la chaleur qui règne du mois de mai jusqu'au mois d'août, et malgré le triage fait, je ne peux que constater les mauvaises odeurs, les mouches parfois et souvent quelques sacs blancs qui débordent des containers, car ceux-ci ne suffisent pas. Est-il possible que notre Commune revienne à un rythme de deux fois par semaine pour le ramassage des sacs blancs, au moins durant les mois chauds?

Réponse de Mme Patricia Zürcher-Maquignaz, Conseillère municipale

Merci, M. Mohamed Jribi pour votre question. C'est une mesure effectivement que nous avons prise pour les déchets organiques, car là cela pose un vrai problème en été, c'est évident. Nous ne l'avons pas prise pour les sacs blancs étant donné que la quantité de déchets diminue avec le tri et que lorsque le tri est bien effectué, ces sacs blancs, en principe, ne devraient pas sentir trop mauvais. Il faut également savoir qui si nous passons d'un à deux ramassages par semaine, le montant de la taxe va augmenter aussi. Toutefois, vu que vous posez la question, nous allons analyser cette situation et faire une simulation pour 2018 afin de voir les pour et les contres de cette augmentation de fréquence et nous reviendrons avec une analyse.

Mme Karine Clerc, Conseillère municipale Information relative à la journée "Migration et employabilité"

Merci de garder la date du 26 octobre 2017. En effet, le secteur Intégration organise une journée "Migration et employabilité", principalement avec les associations. A l'occasion de cette journée un travail sera réalisé sur les obstacles et les bonnes pratiques pour favoriser l'intégration des migrants, en rapport aussi avec les changements législatifs, les accords bilatéraux et à un certain nombre de sujets que nous allons vous proposer, dès que le programme sera terminé.

La journée se terminera par une table ronde, à laquelle seront invitées toutes les personnes intéressées, suivie par un concert de Elina Duni, jeune chanteuse qui a mis en valeur le folklore albanais en le mixant avec du jazz.

Nous vous attendons nombreux à cette fin de journée.

22. Allocutions

M. Jean-François Clément, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Déjà une première année de notre législature qui est écoulée, le temps pas très vite.

Durant cette année, nous avons posé tous les outils nécessaires à notre fonctionnement pour les quatre années à venir et notre programme de législature extrêmement ambitieux.

J'aime à dire, dans quelques conférences, que nous vivons une période historique en termes de volume de chantier et de leur impact sur notre vivre-ensemble du futur. Il y a quelques jours nous étions ici, Mme Tinetta Maystre présentait le projet Quai Ouest. Ce matin j'étais à Lausanne pour parler de la ligne Renens-Lausanne. Il y a également le chantier relatif au passage inférieur du Léman qui progresse. Nous avons également évoqué lors de ce Conseil la Ferme des Tilleuls qui est accessible, nous pouvons y aller afin de partager des moments sympathiques. Nous avons vécu, il y a quelques jours, un festival Tarmac remarquable. La Ville vit des projets importants, qui nous occupent beaucoup. Nous attendons bien sûr le feu vert pour le tram, car il sera le déclencheur de projets connexes extrêmement importants.

Je voulais vous remercier pour votre collaboration tout au long de cette année, dire que plus que jamais nous aurons besoin de travailler de manière concertée pour emmener ensemble, de manière profitable aux habitants de cette Ville, les projets que nous avons devant nous afin que notre tissu social, associatif et culturel continue encore à se bonifier.

Je remercie mes Collègues de la Municipalité, je remercie les services de la Ville qui nous accompagnent au quotidien. Je salue également la magnifique collaboration que nous avons eue cette année avec le Conseil communal, son Bureau et les diverses Commissions. Je vous souhaite une très belle soirée, un bel été et nous nous retrouverons en pleine forme pour de nouveaux préavis dès le mois d'août.

Merci de votre attention.

• M. le Président

Il y a une année, je m'adressais à vous pour vous remercier de m'avoir élu à la présidence du Conseil communal.

J'avais quelques craintes pour la tâche qui m'attendait, mais avec l'aide de beaucoup d'entre vous et des membres de l'Administration, le bateau est à nouveau à port, prêt à accueillir un nouveau capitaine.

Pendant cette première année de législature, on a vécu quelques coups de tabac, quelques égarements transitoires, mais on a su garder le cap des défis qui nous attendent et je ne doute pas que d'ici 2021 nous aurons ensemble renforcé l'image de notre ville. Mais attention, cela sera possible à la condition que, nous les élus, allons assumer notre tâche avec compétence et assiduité, qualités qui doivent nous animer constamment.

Et que les citoyens y contribuent avec une participation active à la vie politique et associative de Renens, en donnant leur avis, leurs critiques et un peu de leur temps au bien commun.

Cette année, riche en enseignements et nouvelles connaissances, m'a appris qu'on peut faire de la retraite une période active, vivante, qui permet de consacrer plus de temps et de forces à la vie de la démocratie, à promouvoir le bien commun, la solidarité et la fraternité.

Vous connaissez un peu mes idéaux politiques, ma ferme opposition aux tentatives de fermeture de notre pays, à certaines volontés de démantèlement des acquis sociaux que nos pères ont conquis avec beaucoup d'efforts et de luttes, aux attitudes sourdes et aveugles face aux menaces qui pèsent sur l'environnement. Pendant cette année de présidence, j'ai essayé, car c'était mon rôle, de me placer au-dessus des divergences. Demain je reprends mon siège de Conseiller communal avec autant d'enthousiasme afin de défendre au mieux mes convictions pour le bien de tous les citoyens.

Et maintenant place aux remerciements!

En premier aux Conseillers communaux, pas trop indisciplinés voir bien sages, appliqués et engagés, qui ont consacré de nombreuses heures à notre ville.

Puis à la Municipalité dans son ensemble qui, après un début de législature un peu laborieux (c'est bien normal !) roule et œuvre avec assiduité et professionnalisme.

Une pensée amicale va à Didier Divorne qui a mis, peut-être, un peu trop de son cœur à la tâche: reviens vite entre nous, cher Didier!

Et je n'oublie pas toute l'administration communale, précise, disponible, attentive dans ses multiples fonctions. Et Michel, notre secrétaire municipal, si capable, jovial, toujours prêt à donner un bon conseil, un coup de main pour démêler une situation difficile.

Et enfin au Bureau du Conseil, avec nos deux huissiers, qui m'ont si bien entouré et aidé ... et c'est avec un regard profond de reconnaissance, meilleur que tous les superlatifs qu'elle mérite, que je rends hommage au travail de notre secrétaire Yvette. MERCI!

Voilà, si j'ai oublié quelqu'un je m'en excuseBon appétit, bon vent à toutes et tous.

M. le Président clôt cette séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le <u>jeudi 7 septembre 2017 à 20h00</u>.

Clôture de la séance à 21h51

Le Président La Secrétaire

Silvio Torriani Yvette Charlet



MUNICIPALITE

COPIE

Thermo Fisher Sàrl A l'attention de la Direction En Vallaire Ouest C Case postale 1024 Ecublens

Renens, le 18 mai 2017/mvar

Licenciement collectif à Ecublens

Monsieur le Directeur,

C'est avec tristesse que nous avons pris connaissance le 19 avril dernier du projet de délocalisation et de licenciements de plus de 100 collaborateurs de l'entreprise Thermo Fisher Sàrl sur son site d'Ecublens.

Cette décision est un coup dur porté au tissu économique de l'Ouest lausannois dont Renens est le chef-lieu, mais également et surtout aux employés concernés. Leur départ serait une perte considérable de savoir-faire et d'expérience pourtant nécessaires à l'activité économique de tout un district tourné vers l'innovation et l'industrie de pointe.

Dès lors, la Municipalité de Renens apporte son soutien le plus complet à la Commune d'Ecublens et appelle à prendre l'ensemble des mesures qui permettront de préserver ces emplois.

Dans l'espoir que les diverses interventions allant dans ce sens conduiront la direction de Thermo Fisher Sàrl à reconsidérer son intention de délocalisation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:

Michel Veyre

Copie : - M. Philippe Leuba, Chef du département de l'économie et du sport

- Service de l'emploi (SDE) du Canton de Vaud

- Municipalité de la Commune d'Ecublens

9. <u>Incidences financières</u>

Les montants à prévoir pour mener ce projet sont les suivants :

A) Honoraires de l'ifa

B

	Gestion du projet, conseils, méthodes	Fr.	6'000
	Animation des formations comprenant :		
	Information Municipalité et chefs de service	Fr.	3'500
	Cours pour les chefs de service	Fr.	5'500
	Cours pour RH	Fr.	2'750
	Cours de base pour cadres	Fr.	19'800
	Cours de perfectionnement pour cadres	Fr.	19'800
	Total des honoraires	Fr.	57'350
	Rabais spécial si l'ensemble des prestations est utilisé	Fr.	2'350
	TVA	Fr.	4'500
	Frais annexes (transports consultants, frais de cours)	Fr.	1'000
	Total du mandat ifa	Fr.	60'500
3)	Frais de personnel pour la gestion et le suivi des absences		
	0,2 EPT de secrétariat, coût annuel (charges patronales comprises)	Fr.	22'400

Les frais du présent préavis seront imputés sur les comptes suivants :

- Honoraires de l'IFA : compte no 1300.3099.01 "Frais formation IFA pour gestion de la santé au travail" (compte à créer).
- Frais de personnel : comptes nos 1300.3011.01 "Personnel DO traitements" et 1300.3030 à 1300.3050 pour les charges sociales